

Conseil d'administration

Établissement public du Marais poitevin

Prin-Deyrançon, le 12 mars 2026



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

Décisions budgétaires

- Compte financier 2025 (délibération)
- Interventions fonds propres n°1 (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Rapport d'activité 2025 (délibération)
- Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026 (information) et projet de plan annuel de répartition (Par) des volumes d'irrigation 2026-2027 (délibération)
- Contrats de marais de la Fragnée, et de la tourbière du Bourdet (délibérations)
- Convention « observatoire des pratiques agricoles » (délibération)
- Convention annuelle OPN 2026 (délibération)
- Convention annuelle animation MAEC 2026 (délibération)
- Bilan évaluatif du CT cadre (information)

Questions diverses et agenda des prochaines réunions

Adoption du procès verbal du CA du 27 novembre 2025



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

Décisions budgétaires

- Compte financier 2025 (délibération)
- Interventions fonds propres n°1 (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Rapport d'activité 2025 (délibération)
- Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026 (information) et projet de plan annuel de répartition (Par) des volumes d'irrigation 2026-2027 (délibération)
- Contrats de marais de la Fragnée, et de la tourbière du Bourdet (délibérations)
- Convention « observatoire des pratiques agricoles » (délibération)
- Convention annuelle OPN 2026 (délibération)
- Convention annuelle animation MAEC 2026 (délibération)
- Bilan évaluatif du CT cadre (information)

Questions diverses et agenda des prochaines réunions

Actualités de l'établissement



- Comité de pilotage annuel des MAEC
- Finalisation du dossier de l'accord de territoire cadre 2026-2028
- Comité de pilotage annuel Natura 2000
- Lancement de la consultation publique pour le marché d'élaboration du dossier AUP3
- Animation de l'atelier n°1 « habitats, continuité écologique qualité et gestion de l'eau » du GT « anguille baie de l'Aiguillon, Sèvre Niortaise & Marais poitevin »

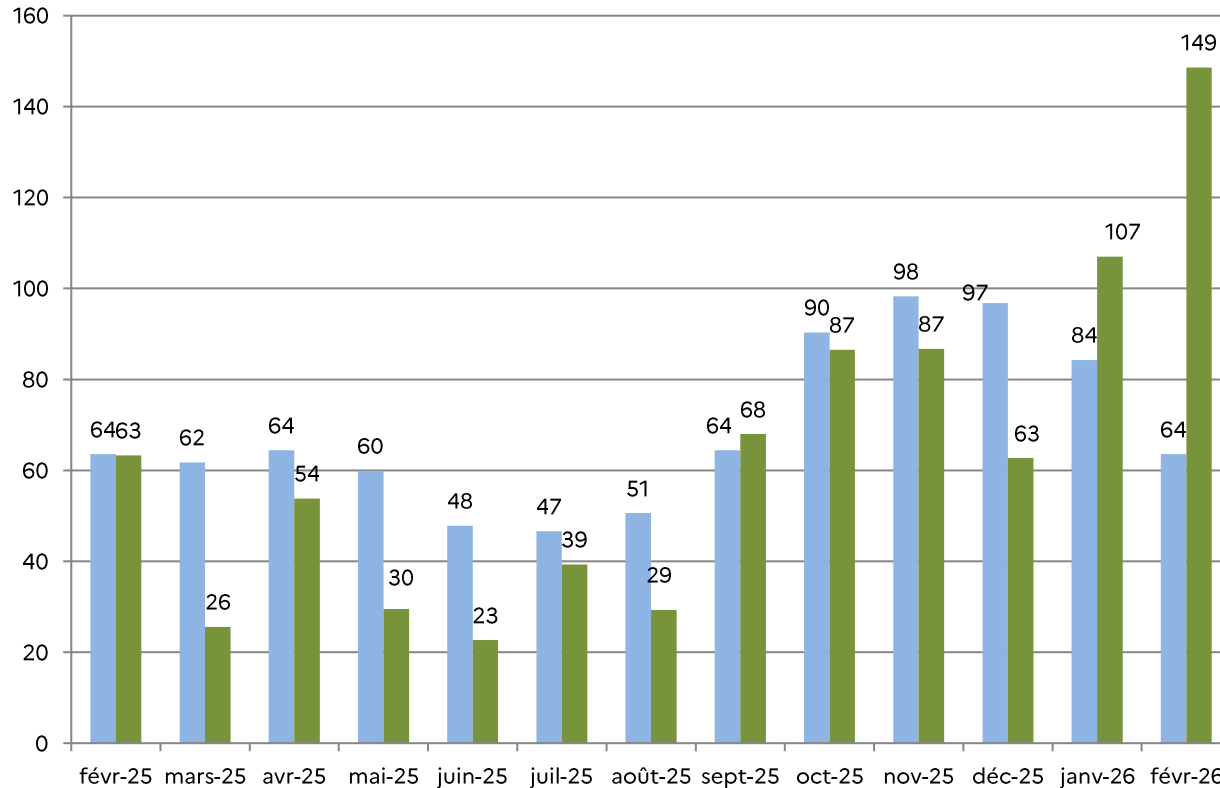


Conjoncture hydrologique



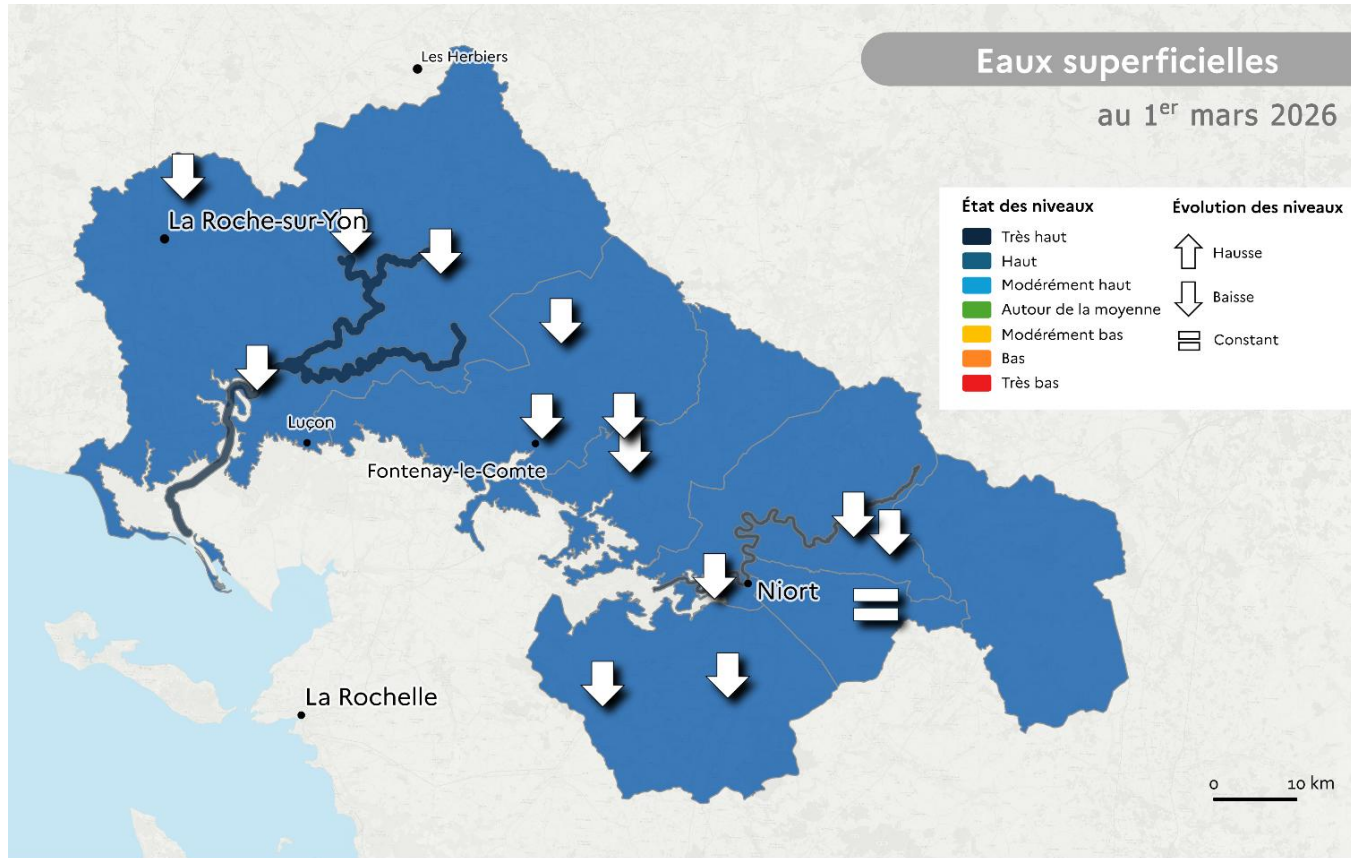
Pluviométrie sur le Marais poitevin des 12 derniers mois au 01/03/2026

Hauteur d'eau
(mm)



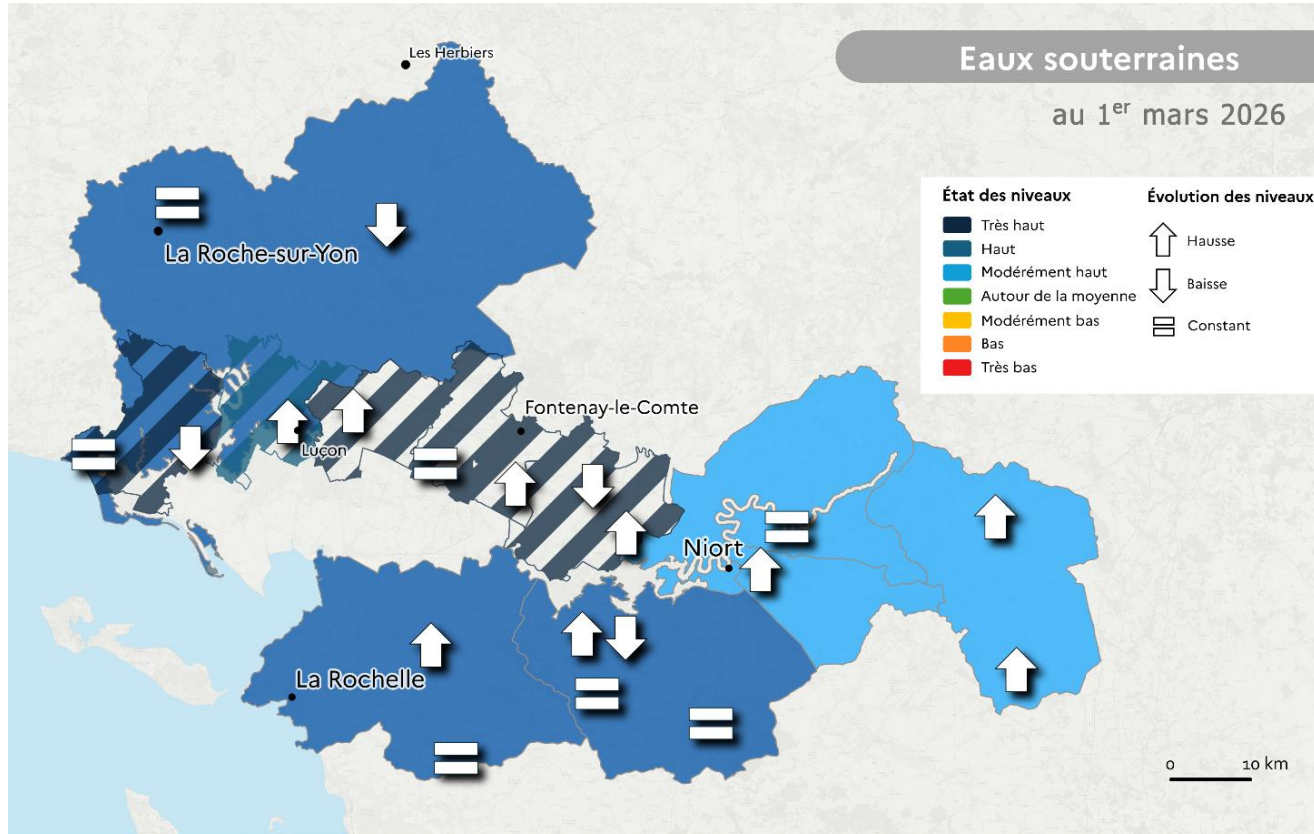
■ Moyenne (La Roche sur Yon / La Rochelle / Niort) sur la période (1991-2020) en mm
■ Moyenne (La Roche sur Yon / La Rochelle / Niort) sur l'année écoulée en mm

- Période mars 2025 à février 2026 au 15^e rang sur 26 en termes de pluviométrie
- Automne proche des moyennes de saison
- Déficit pluviométrique de l'ordre de 8% avec 759 mm contre 829 mm en moyenne
- Longue période de pluie en janvier et février (35 jours consécutifs)



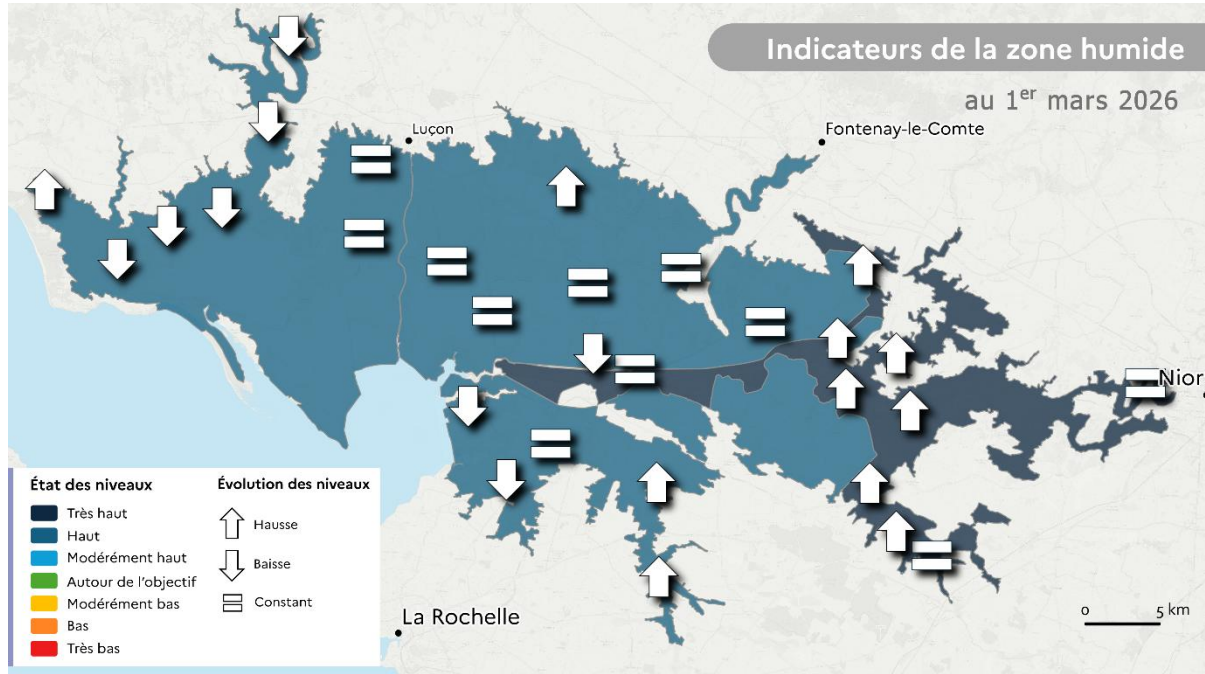
Sources : SIEMP, EPMP, HubEau, ADES, Hydroportail, DREAL NA, DREAL PDL, CD85, BD Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP, mars 2026

- Proches des moyennes durant l'automne
- Déficit marqué en décembre et début janvier, crues notables en janvier et février
- Décrue en cours depuis fin février, débits toujours importants



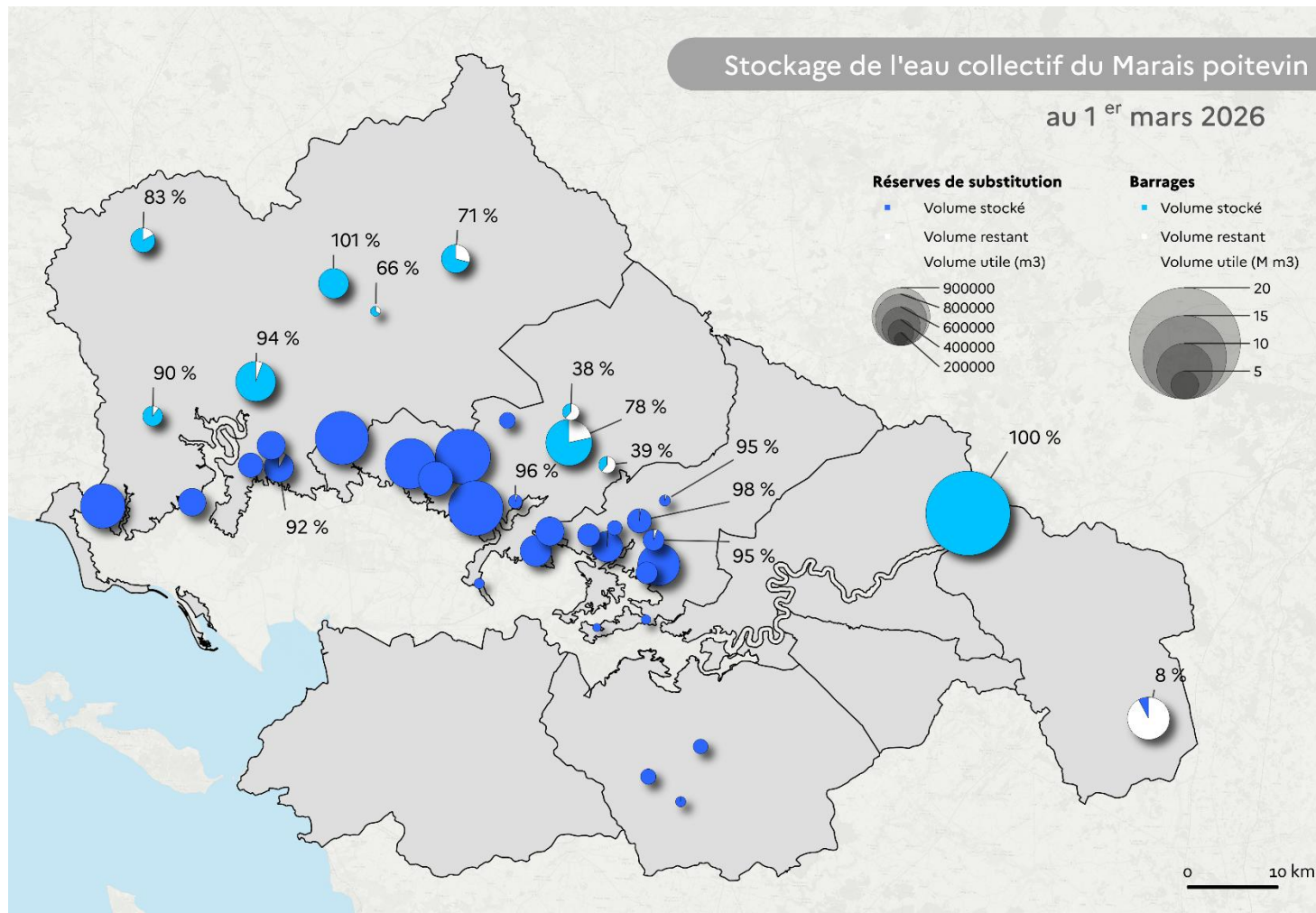
Sources : SIEMP, EPMP, HubEau, ADES, Hydroportail, DREAL NA, DREAL PDL, CD85, BD Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP, mars 2026

- Situation très satisfaisante sur l'ensemble des secteurs
- Pluies continues rendant la recharge très efficace



- Niveaux très hauts en moyenne en février et hauts en janvier
- Certains secteurs ont procédé à une évacuation excessive fin février et début mars (les planchers ont été franchis sur de nombreux secteurs)

Situation du stockage collectif au 1^{er} mars

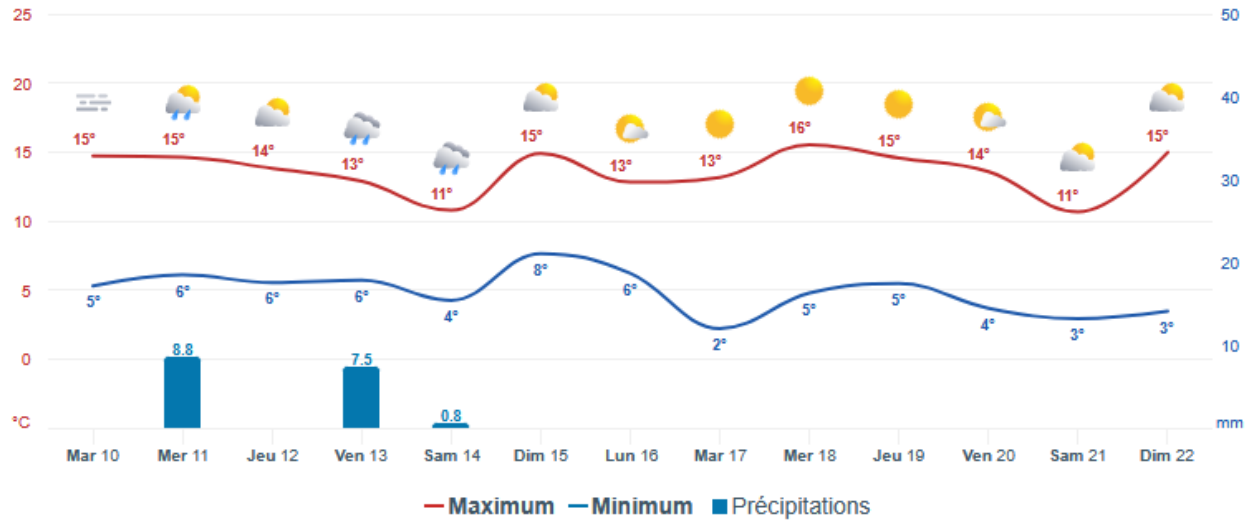


Sources : SIEMP, EPMP, SMVSA, SIBL, Rives Et Eaux, COOP 79, Topo IGN, OpenStreetMap / Conception et réalisation : EPMP, mars 2026

Réserves :
remplissage
de l'ordre de
95%

Barrages :
remplissage
moyen à 82%

Graphiques météo



Précipitations de l'ordre de 15 mm en fin de semaine
Températures au dessus des moyennes de saison



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

Décisions budgétaires

- Compte financier 2025 (délibération)
- Interventions fonds propres n°1 (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Rapport d'activité 2025 (délibération)
- Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026 (information) et projet de plan annuel de répartition (Par) des volumes d'irrigation 2026-2027 (délibération)
- Convention « observatoire des pratiques agricoles » (délibération)
- Contrats de marais de la Fragnée, et de la tourbière du Bourdet (délibérations)
- Convention annuelle OPN 2026 (délibération)
- Convention annuelle animation MAEC 2026 (délibération)
- Bilan évaluatif du CT cadre (information)

Questions diverses et agenda des prochaines réunions

Compte financier 2025



Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le compte financier et arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **9,00** ETPT sous plafond et **0** ETPT hors plafond
- **1 679 112,42 €** d'autorisations d'engagement
- **1 807 143,94 €** de crédits de paiement
- **1 884 517,50 €** de recettes
- **77 373,56 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **14 650,87 €** de variation de trésorerie
- **-23 242,53 €** de résultat patrimonial
- **17 130,67 €** de capacité d'autofinancement
- **-35 990,45 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat d'un montant de **-23 242,53 €** en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

Interventions sur fonds propres



Propositions d'interventions sur fonds propres

Référence	Libellé des opérations	Bénéficiaire	Taux	Montant demandé (€)
2026-01	Observatoire du patrimoine naturel	PNR du Marais poitevin	16,5%	20 000,00
TOTAL				20 000

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture hydrologique

Décisions budgétaires

- Compte financier 2025 (délibération)
- Interventions fonds propres n°1 (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Rapport d'activité 2025 (délibération)
- Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026 (information) et projet de plan annuel de répartition (Par) des volumes d'irrigation 2026-2027 (délibération)
- Contrats de marais de la Fragnée, et de la tourbière du Bourdet (délibérations)
- Convention « observatoire des pratiques agricoles » (délibération)
- Convention annuelle OPN 2026 (délibération)
- Convention annuelle animation MAEC 2026 (délibération)
- Bilan évaluatif du CT cadre (information)

Questions diverses et agenda des prochaines réunions

Rapport d'activité 2025



Observation

Indicateurs de gestion

Informations et Guides

Accueil > Observation

Producteur

Mode de suivi

Carte

Tableau

Recherche de station

- ◆ Piézomètre (68)
- 🌡️ Station météorologique (13)
- ▲ Station hydrométrique (36)
- Station limnimétrique (138)
- Barrage (9)
- Marégraphe (2)
- Réserve de substitution (29)
- Données ayant plus de 7 jours (74)

Dernière mise à jour: 27/12/2025 18:03

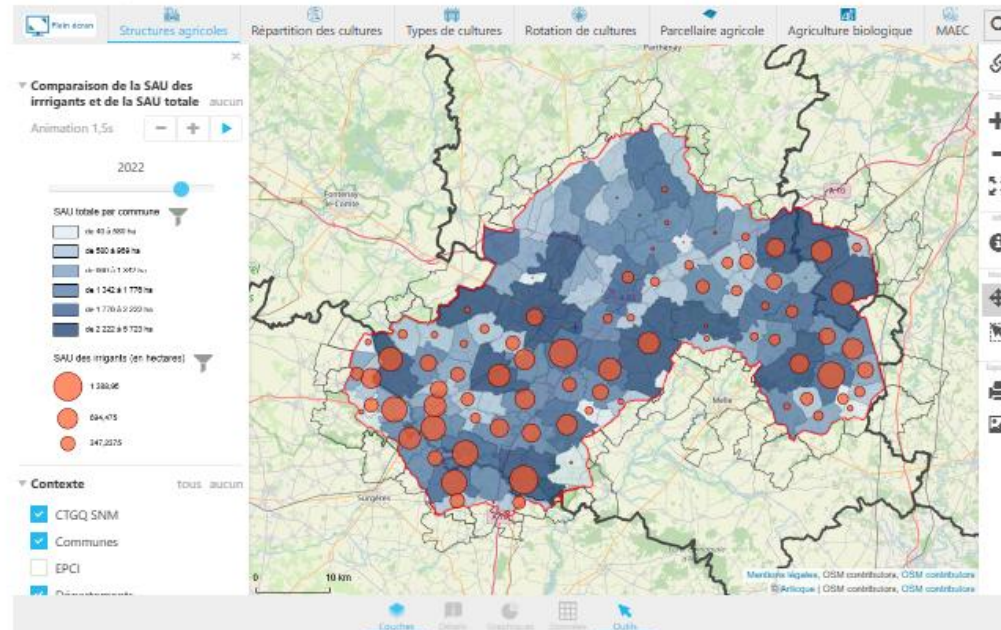
© OpenStreetMap contributors.

RGF93 x: 359898 / y: 6641628 10 km

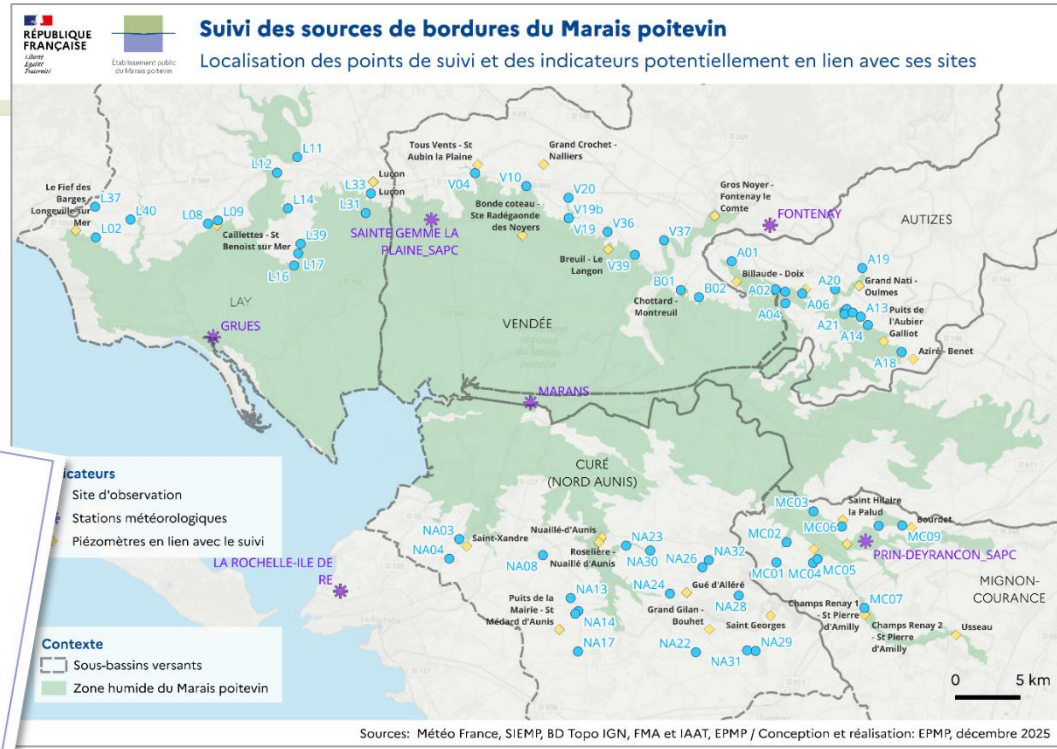
Zoom sur quelques faits marquants de 2025



Tableau de bord public



Zoom sur quelques faits marquants de 2025



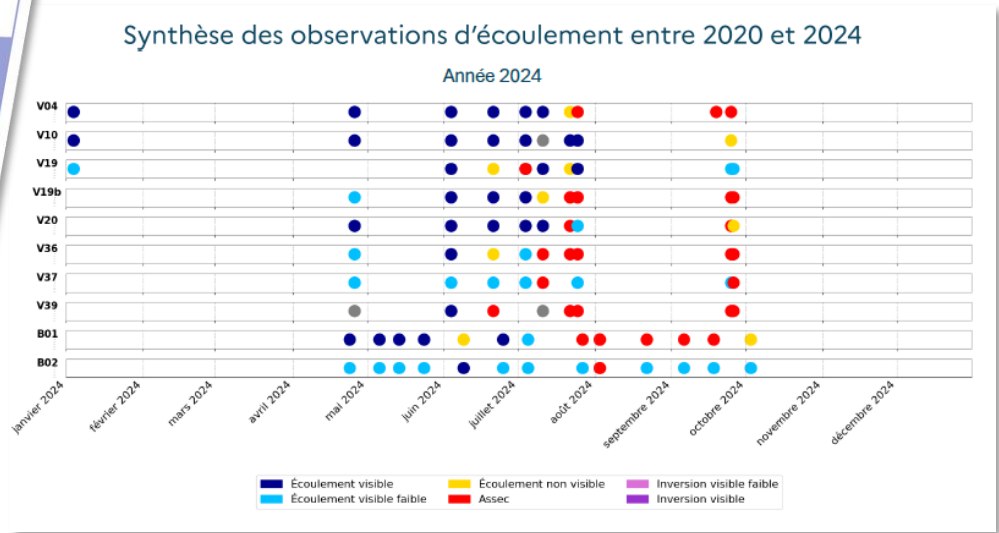
Établissement public du Marais poitevin

Référentiel du réseau de suivi des sources de bordure du Marais poitevin

Synthèse pluriannuelle des observations 2020-2024

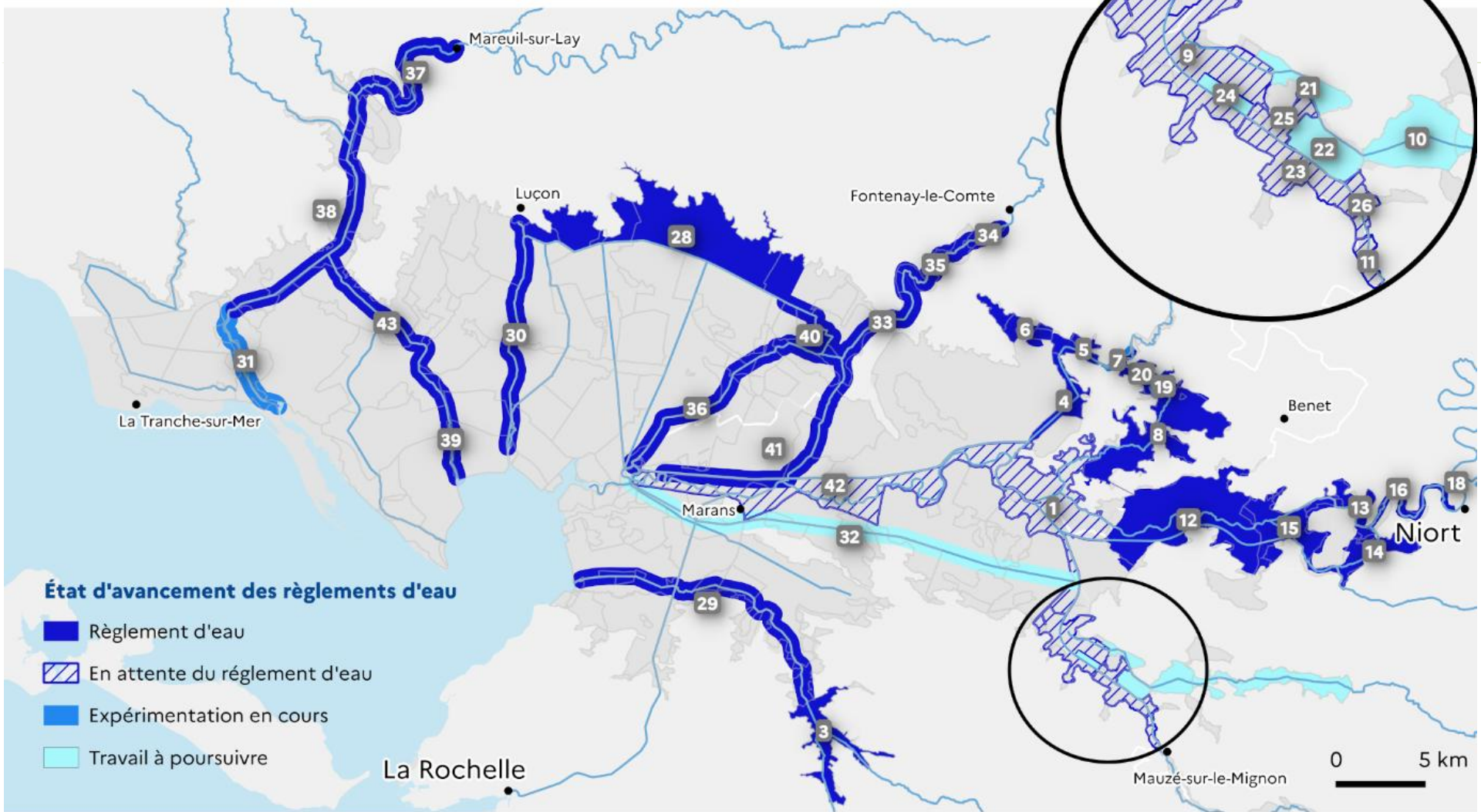
Sous-bassin de la Vendée

- Édition 2025 -



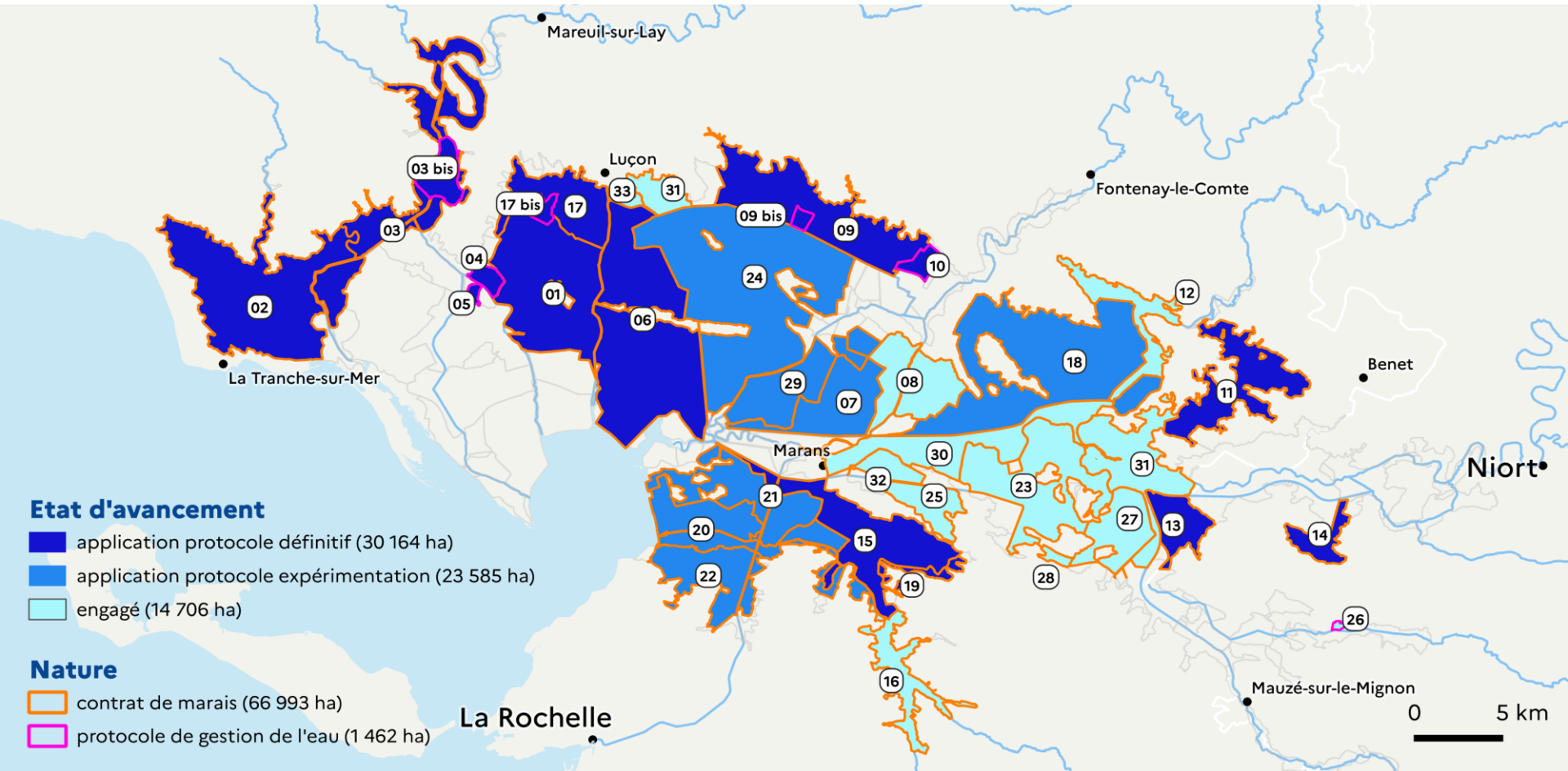
Règlement d'eau sur la zone humide du Marais poitevin

État d'avancement au 1er janvier 2026



Contrats de marais et protocoles de gestion du Marais poitevin

État d'avancement au 1^{er} janvier 2026



Etat d'avancement

- application protocole définitif (30 164 ha)
- application protocole expérimentation (23 585 ha)
- engagé (14 706 ha)

Nature

- contrat de marais (66 993 ha)
- protocole de gestion de l'eau (1 462 ha)

01 - ASA des Grands marais de Triaize

02 - ASA des marais desséchés de Moricq

03 - ASA des Grands marais de la Claye

03 bis - Marais communaux de Curzon et de Lairoux

04 - RNN Michel Brosselin à Saint Denis du Payré

05 - RNR de la Ferme de Choisy

06 - ASA des marais desséchés de Champagné-les-Marais

07 - ASA du Marais Sauvage, du marais Garreau, des Ablettes et de la Perle

08 - ASA Divières Vendée

17 bis - Marais communal des Magnils-Reigniers

18 - Société des marais desséchés de Vix, Maillé, Doix, Maillezais et St-Pierre-le-Vieux

19 - ASA des marais de Suiré, Sourdon, Luché

20 - ASCO d'Andilly, Charron, Longèves

21 - Marais de Cravans, Lavinaud, la Brie, la Pénissière

22 - ASA des Marais d'Eslandes-Saint-Ouen-Villedoux

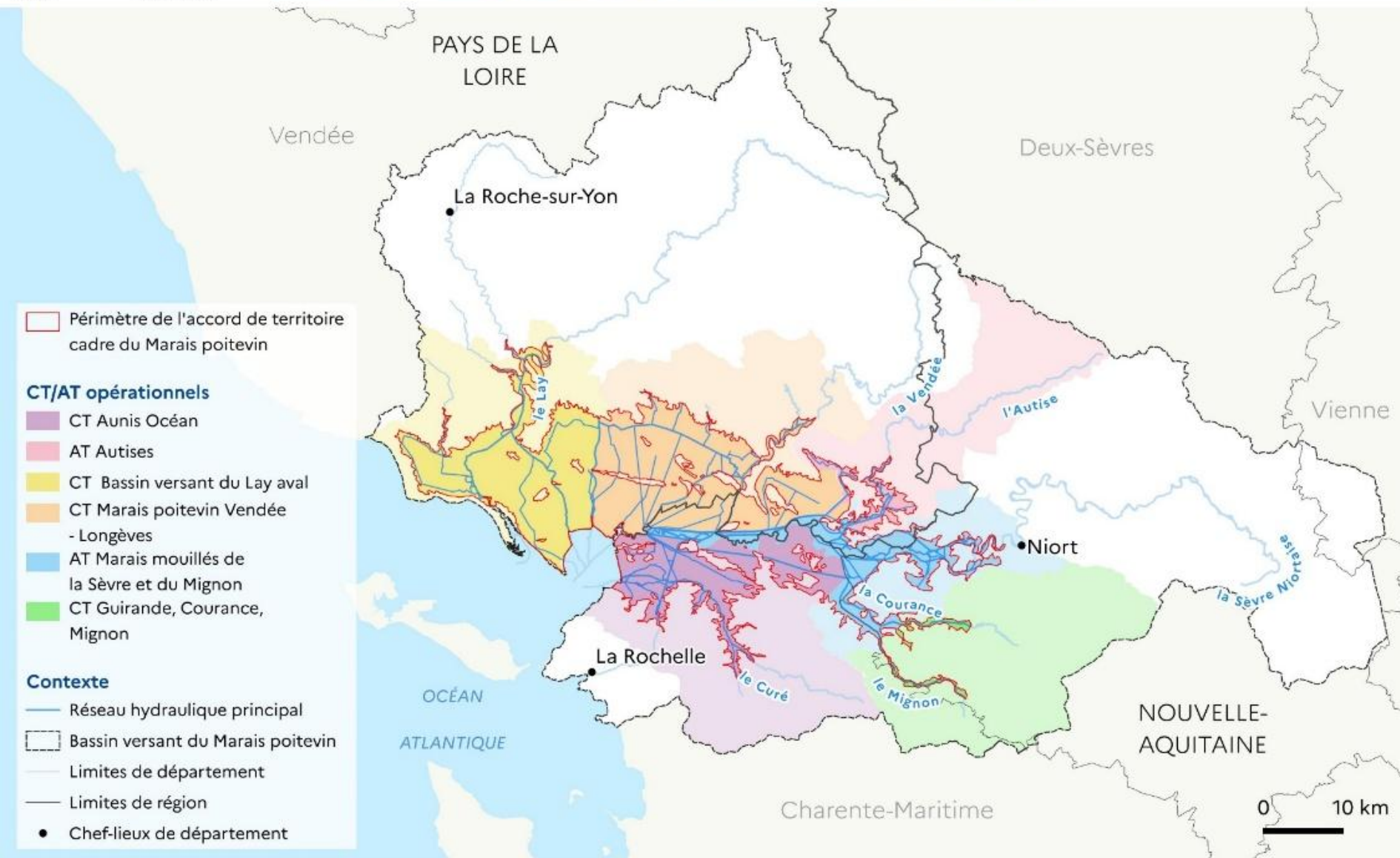
23 - ASCO des marais de Taugon, La Ronde, St-Jean-de-Liversay et St-Cyr-du-Doret

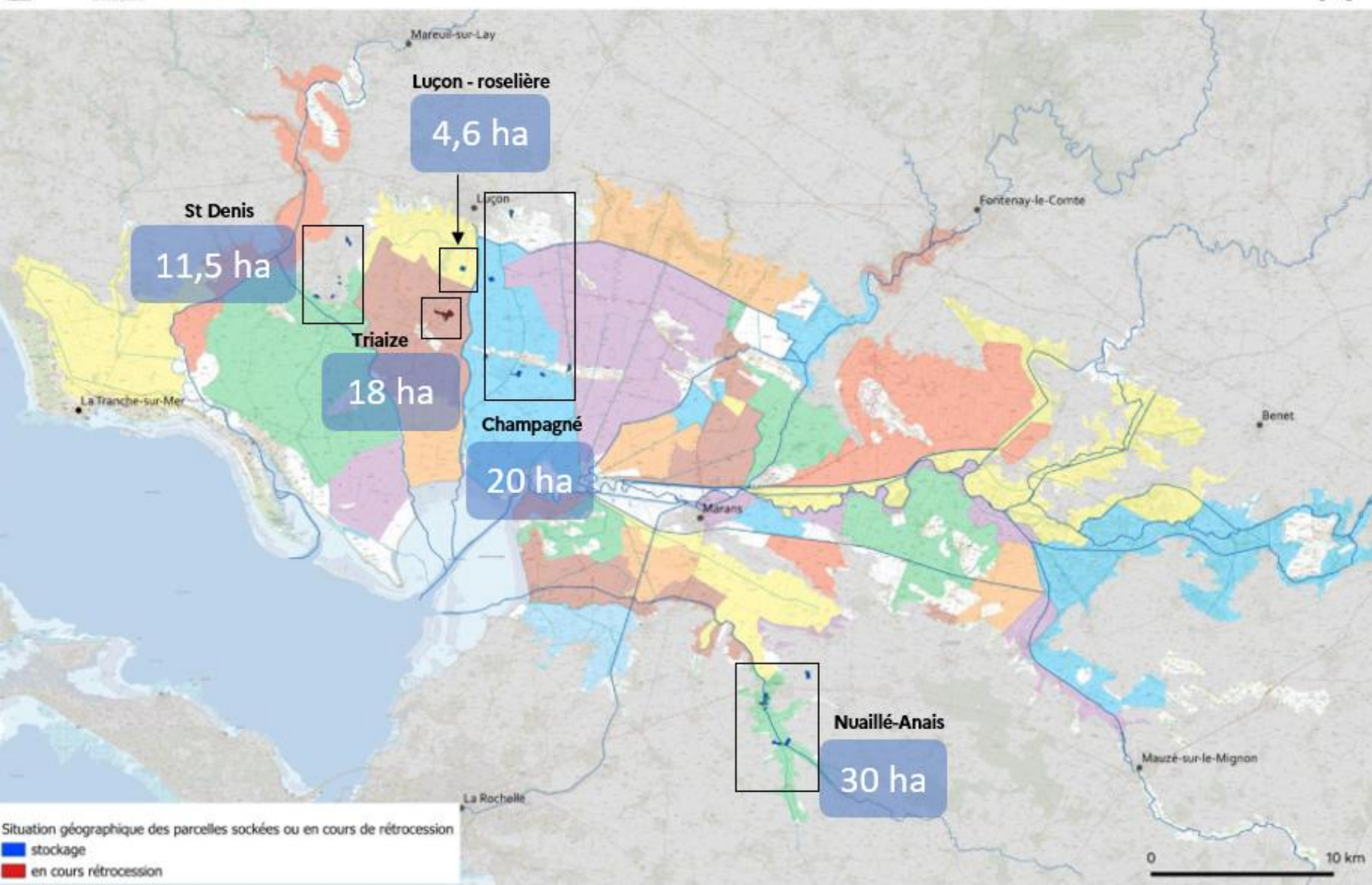
24 - ASA des marais du Petit Poitou et du Commandeur

25 - ASCO de l'Anglo Giraud

Accord de territoire cadre du Marais poitevin

Périmètre d'action de l'accord cadre et contrats territoriaux associés





Situation géographique des parcelles sockées ou en cours de rétrocession

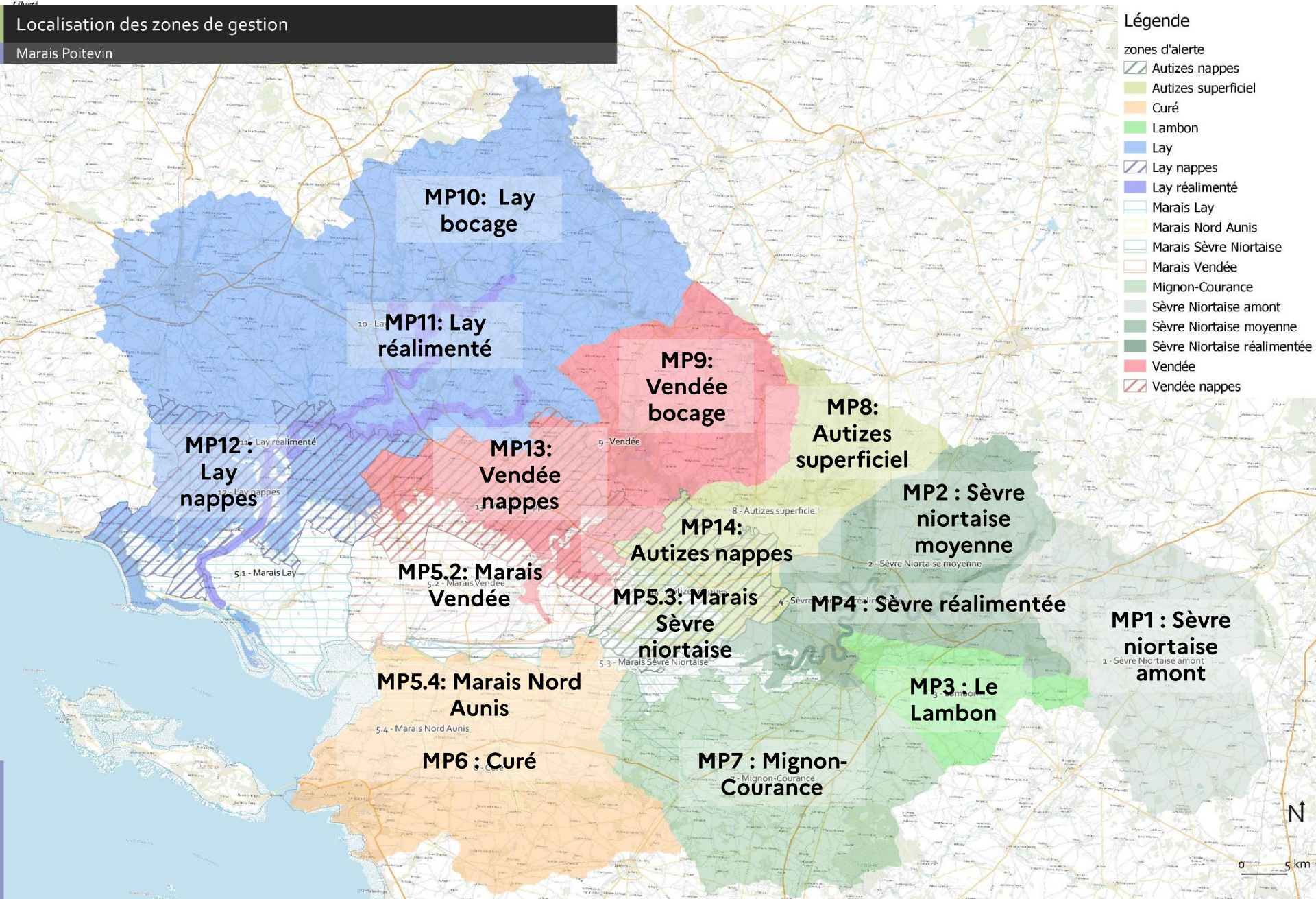
- stockage
- en cours rétrocession

Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026

Projet de Par 2026-2027



Localisation des zones de gestion
Marais Poitevin

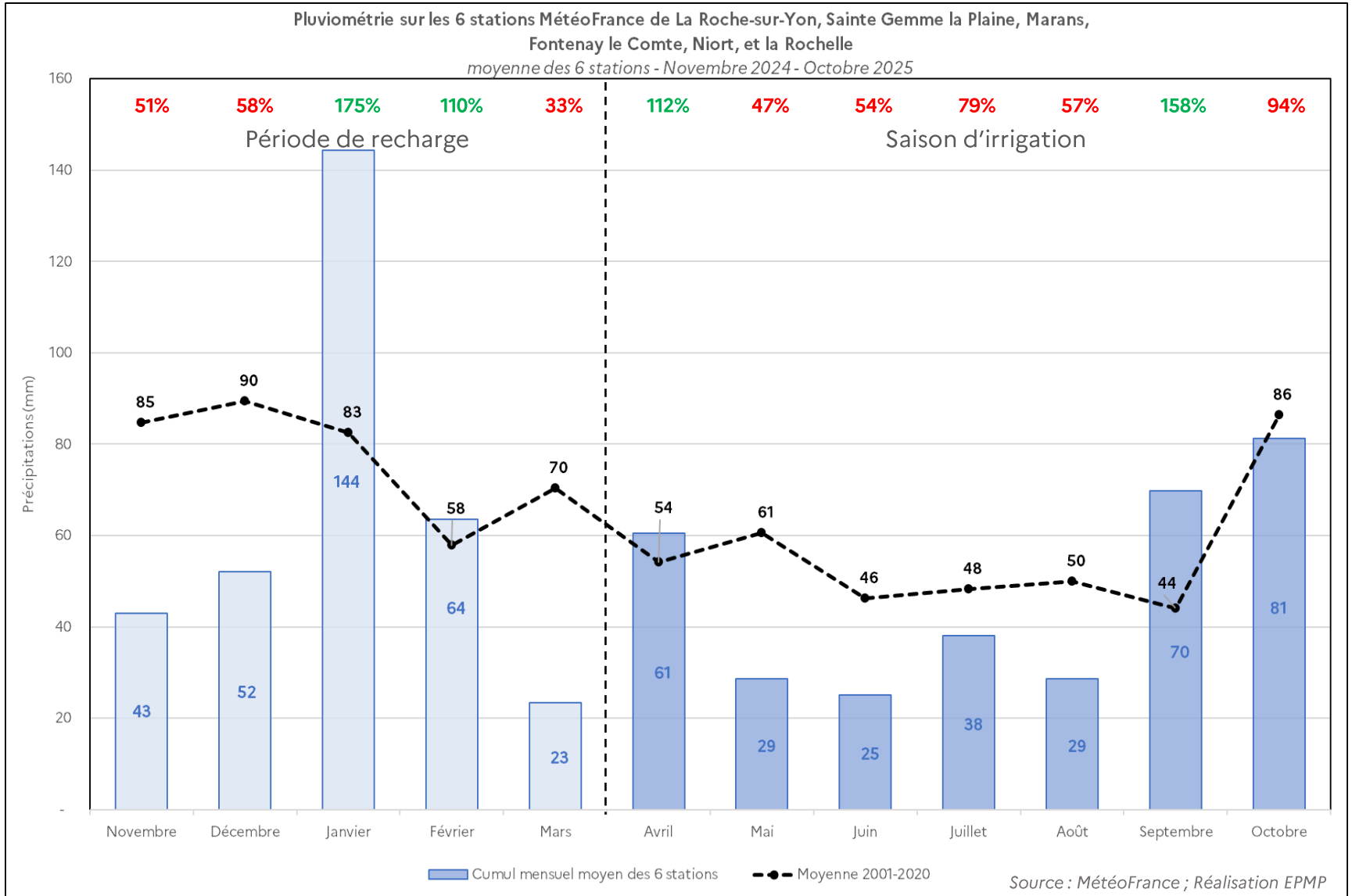


- Légende**
- zones d'alerte
 - Autizes nappes
 - Autizes superficiel
 - Curé
 - Lambon
 - Lay
 - Lay nappes
 - Lay réalimenté
 - Marais Lay
 - Marais Nord Aunis
 - Marais Sèvre Niortaise
 - Marais Vendée
 - Mignon-Courance
 - Sèvre Niortaise amont
 - Sèvre Niortaise moyenne
 - Sèvre Niortaise réalimentée
 - Vendée
 - Vendée nappes

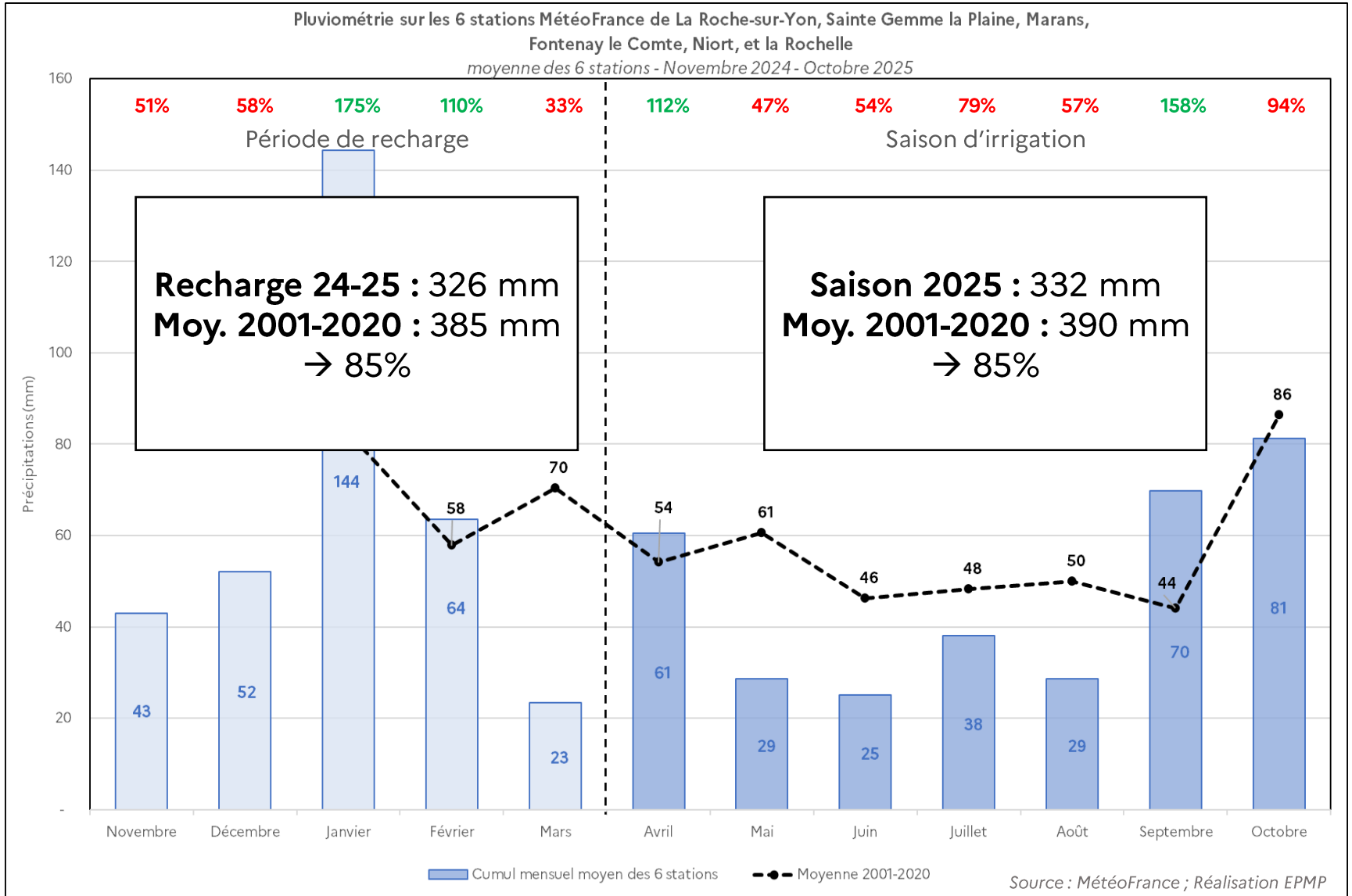
Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026



Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026 : Bilan de la pluviométrie



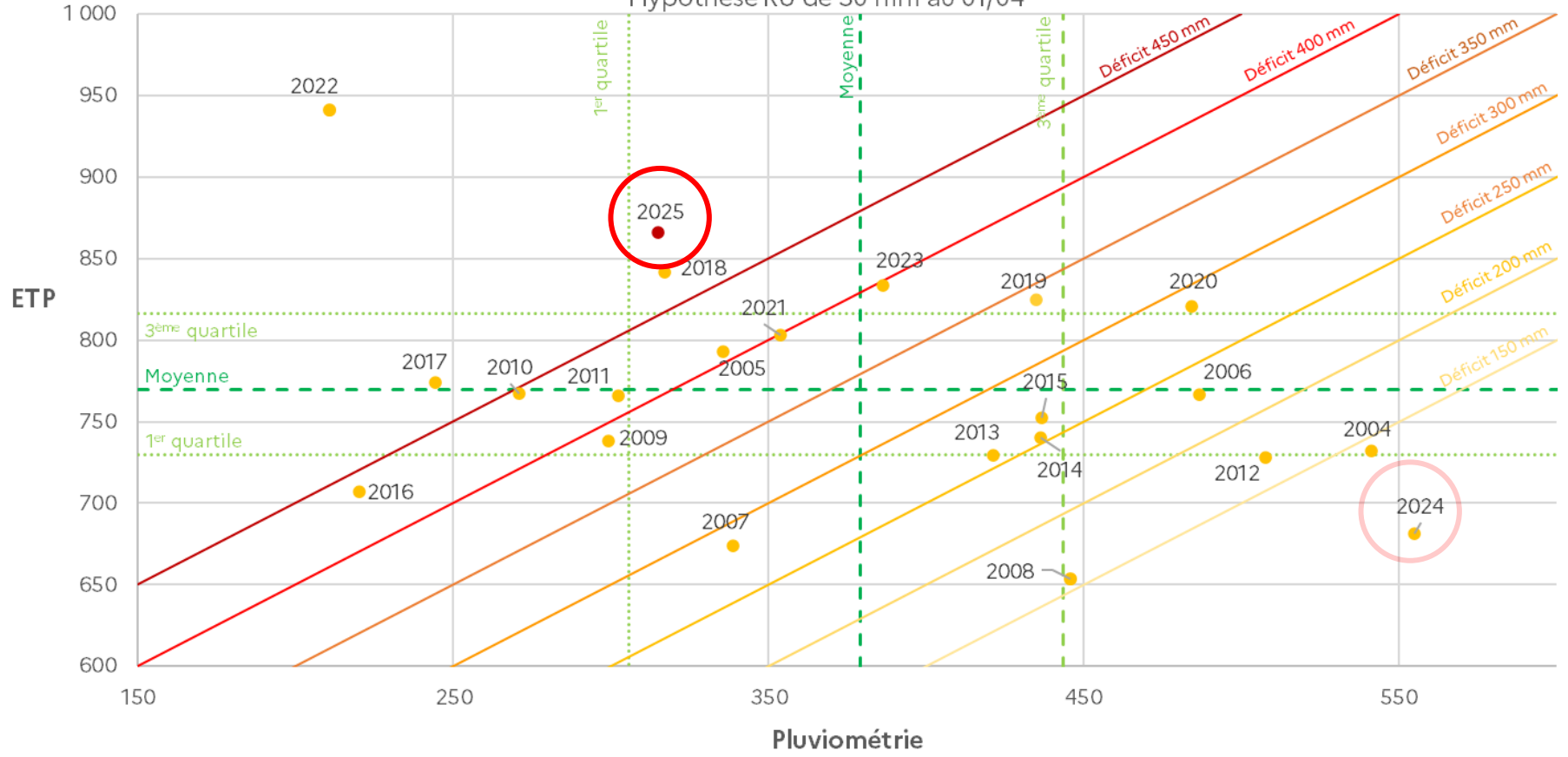
Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026 : Bilan de la pluviométrie



Bilan de la saison d'irrigation 2025 : Bilan P-ETP : avril – octobre

Sainte Gemme la Plaine - P-ETP sur la période avril-octobre (2004-2025)

Hypothèse RU de 50 mm au 01/04

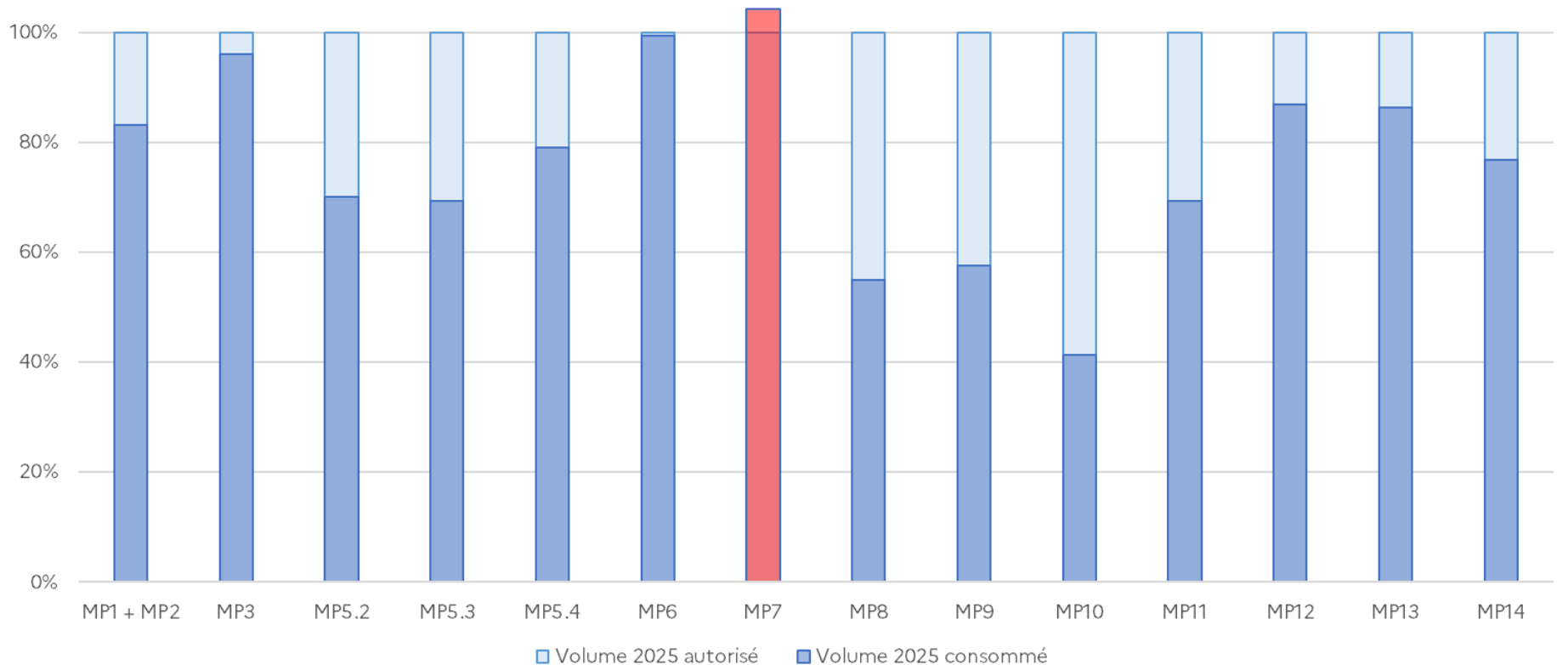


Bilan de la campagne d'irrigation 2025-2026 : Bilan des prélèvements en période de basses eaux

Consommation en période de basses eaux 2025

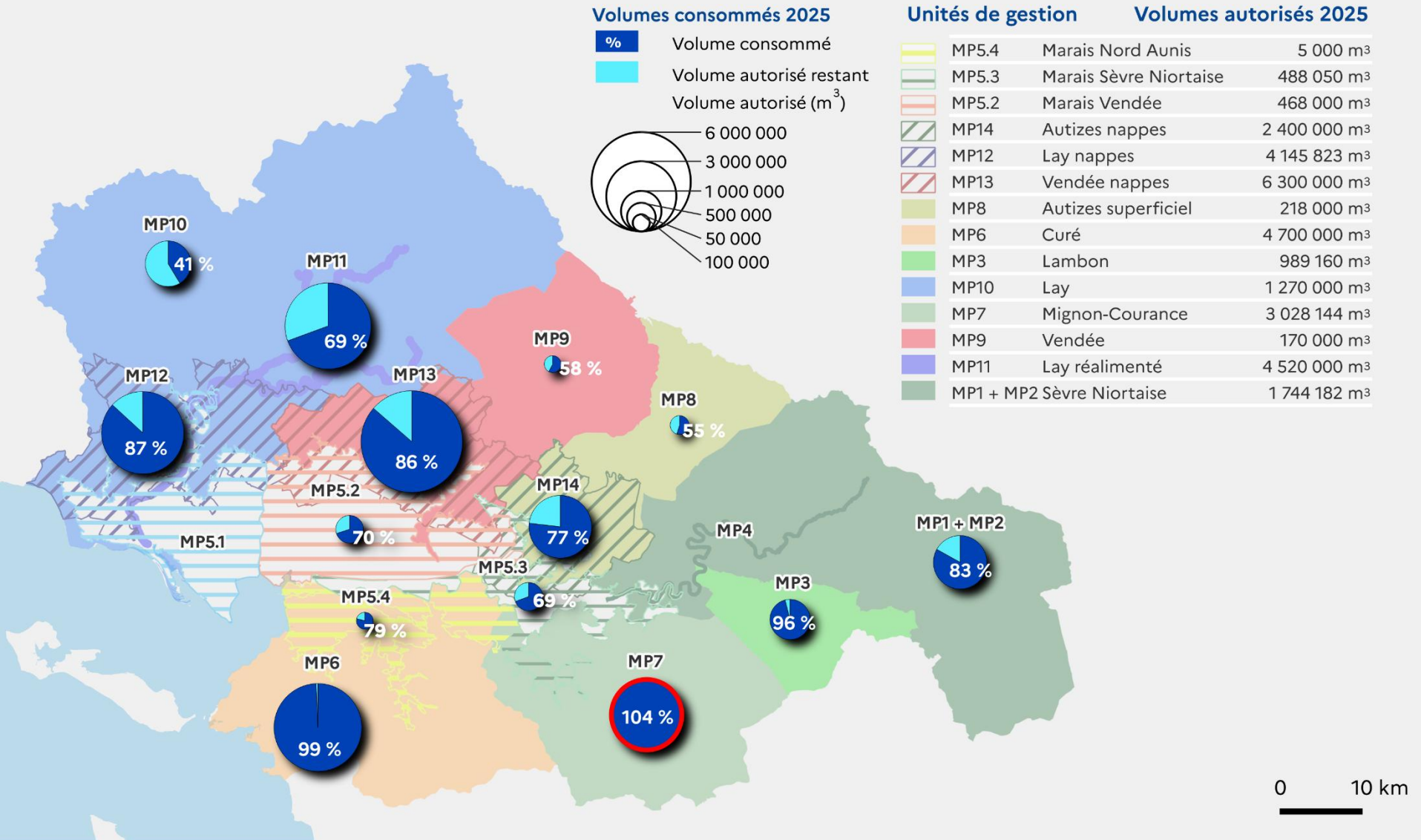
→ **25,7 Mm³** pour **30,5 Mm³** autorisés (84%)

Taux de consommation en période de basses eaux 2025 par unité de gestion



Synthèse des consommations pour l'année 2025

Volumes consommés / autorisés en période de basses eaux par unité de gestion



Campagne d'irrigation 2026-2027



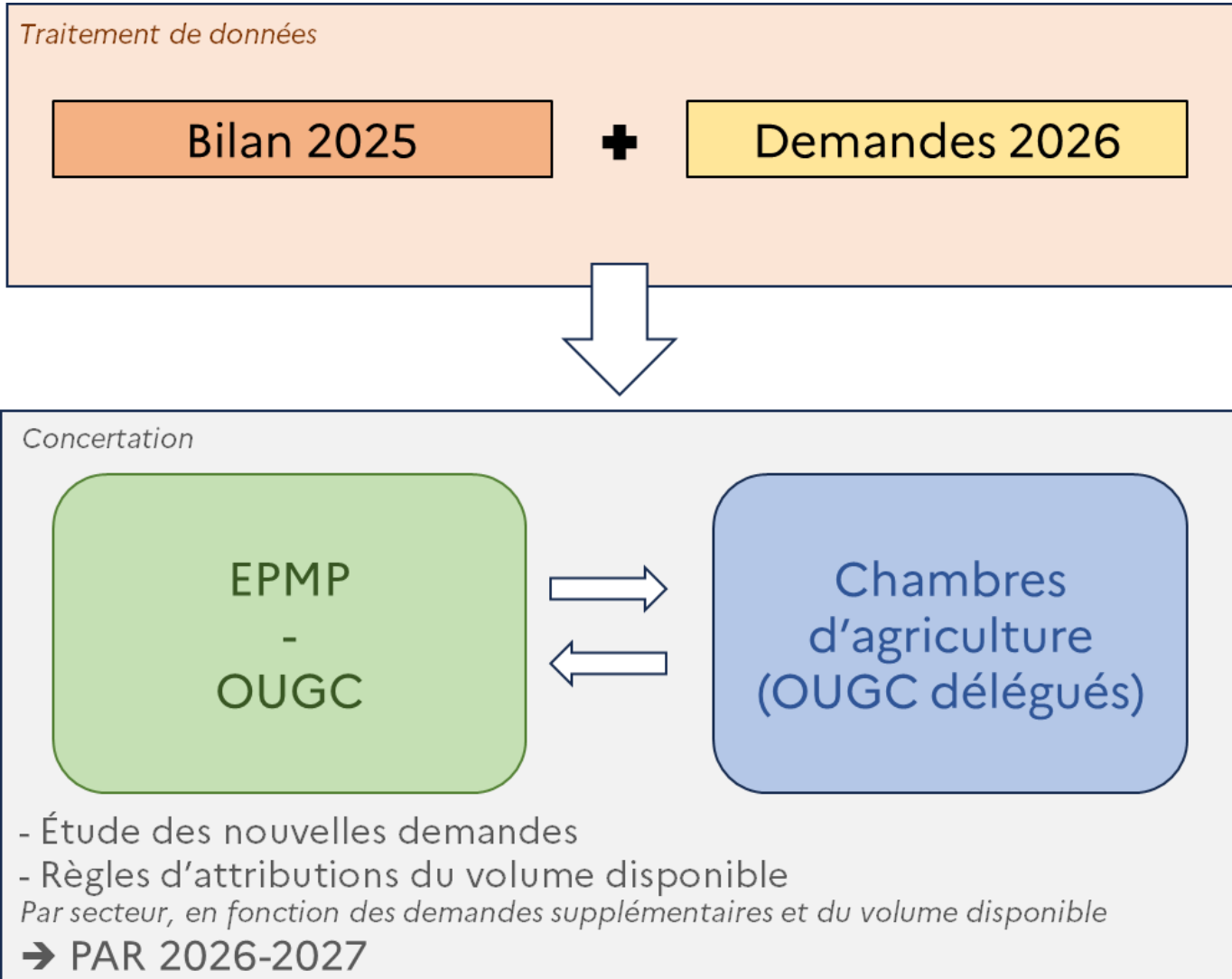
Élaboration du plan de répartition 2026-2027

Rappels

- Tous les prélèvements d'irrigation $> 1\,000\text{ m}^3/\text{an}$, sauf usage domestique et abreuvement du bétail
- Ouvrages de prélèvement réglementairement autorisés (DDT)
- Volumes printemps-été (du 01/04/2026 au 31/10/2026)
- Volumes hiver (du 01/11/2026 au 31/03/2027)
- Le Par concerne environ 1 150 irrigants et 2 000 points de prélèvement répartis sur 16 unités de gestion

Élaboration du plan de répartition 2026-2027

Méthodologie de travail – basses eaux



Contexte transitoire et cadre de la campagne hors AUP

- **AUP2** délivrée à l'EPMP le 9 novembre 2021, avec pour échéance le 31 mars 2026
- **Jugement du TA de Poitiers du 9 juillet 2024** annule l'AUP2 et délivre à l'EPMP une **AUP provisoire** portant jusqu'au 31 mars 2026
- Travaux de réalisation de l'**AUP3** entamés, avec lancement d'un marché public en janvier 2026, suite à la validation du cahier des charges lors du CA du 27 novembre 2025
 - ➔ **Campagne 2026 en dehors du cadre d'une AUP**
- **Rapport de manquement administratif** adressé à l'OUGC le 24 février 2026 ➔ **mise en demeure** envisagée avec prise de **mesures conservatoires** cadrant les prélèvements pour l'irrigation dans l'attente de la régularisation

État à date des besoins exprimés et des propositions de répartition

- Pas de nouvelle réserve de substitution mise en service
- Volumes pour la période de hautes eaux « déplafonnés »

Bassin	Unité de gestion		Basses eaux		Hautes eaux
			Volume autorisé 2025 (jugement Vp AUP2)	Propositions / Besoins 2026	Besoins 2026
Sèvre niortaise Mignon	MP1 + MP2	Sèvre niortaise amont et moyenne	1 744 182	2 401 354	376 000
	MP3	Lambon	989 160	1 752 070	141 800
	MP4	Sèvre niortaise réalimentée			3 000 000
	MP7	Mignon-Courance	3 028 144	6 171 874	1 088 252
Nord Aunis	MP5.4	Marais Nord Aunis	5 000	7 990	
	MP6	Curé	4 700 000	7 799 906	
Sud Vendée Lay-Vendée-Autizes	MP5.2	Marais sud Vendée	468 381	464 000	162 000
	MP9	Vendée superficiel	170 000	170 000	2 544 626
	MP13	Vendée nappes	6 300 000	6 300 000	6 218 857
	MP10	Lay superficiel	1 270 000	1 270 000	16 615 998
	MP11	Lay réalimenté	4 520 000	4 520 000	8 400 000
	MP12	Lay nappes	4 180 000	4 125 472	2 504 000
	MP5.3	Marais Sèvre niortaise	488 050	488 050	289 000
	MP8	Autizes superficiel	218 000	218 000	381 700
	MP14	Autizes nappe	2 400 000	2 400 000	2 757 000
TOTAL			30 480 917	38 088 716	44 479 233

- Réception de la mise en demeure et des mesures conservatoires définies conjointement par les 4 préfets
- Finalisation du projet de Par 2026-2027
- **Réunion de la commission spécialisée pour la répartition des prélèvements d'eau, le 23 mars à Luçon, pour avis**
- Consultation écrite du CA sur le projet de Par 2026-2027
- Instruction par les DDT(M), validation par les préfets et information des Coderst
- Information électronique des irrigants par l'EPMP après publication de l'arrêté
- Préparation de la future campagne de gestion

Contrats de marais



Contrats de marais – Rappel de la démarche



Rappel : le contrat de marais, une démarche contractuelle

- **Démarche contractuelle** engagée avec les gestionnaires tels que les associations syndicales de marais
- Il définit :
 - La gestion de l'eau attendue sur le périmètre d'application
=> **Protocole de gestion de l'eau**
 - Fuseaux de gestion
 - Modalités de gestion
 - Un ensemble d'actions pour accompagner les évolutions
=> **Programme d'accompagnement**
- Il présente un caractère expérimental pendant 2 à 3 ans sur la période
- Il s'applique en **période hydrologique normale**
- Il s'articule avec les règlements d'eau

- **Levier 1 : le marnage**
 - **Principe 1a** : respecter des niveaux plus hauts en hiver qu'en été pour retrouver une certaine naturalité (assecs possibles en été, notamment dans les canaux tertiaires)
 - **Principe 1b** : limiter les fluctuations intra-saisonniers
- **Levier 2 : gestion de l'eau sur les marais prairiaux**
 - **Principe 2a** : permettre l'expansion des crues hivernales dans les prairies et marais mouillés
 - **Principe 2b** : maintenir les baisses et les parties basses des prairies en eau en hiver et au début du printemps
- **Levier 3 : l'alimentation**
 - **Principe 3a** : garantir aussi longtemps que possible l'alimentation des marais par les sources situées en périphérie de la zone humide (sources de bordure)
 - **Principe 3b** : retarder autant que possible le soutien d'étiage
 - **Principe 3c** : favoriser autant que possible un renouvellement de l'eau

- Mise en place d'un **comité de suivi** : réunion annuelle
- Mise en place des **suivis** :
 - Niveau d'eau via le Siemp
 - Usages dont agricoles
 - Enjeux environnementaux via l'Observatoire du patrimoine naturel
- AS et autres gestionnaires responsables de la manœuvre des ouvrages et des niveaux d'eau pratiqués
- Le protocole ouvre droit à subvention pour certains travaux
- Possibilité de résiliation du contrat avec recherche d'un compromis au préalable via le comité de suivi
- Possibilité de faire évoluer le contrat par avenant
- **Durée expérimentale de 2 ans**

Contrat de marais – Secteur de la Fragnée



Bief de Carreau d'Or

Fonctionnement hydraulique



Réseau hydraulique

- R0 - primaire principal
- R1 - primaire
- R2 - secondaire
- R3 - tertiaire
- RS - stations pompage
- non classé

Ouvrages hydraulique

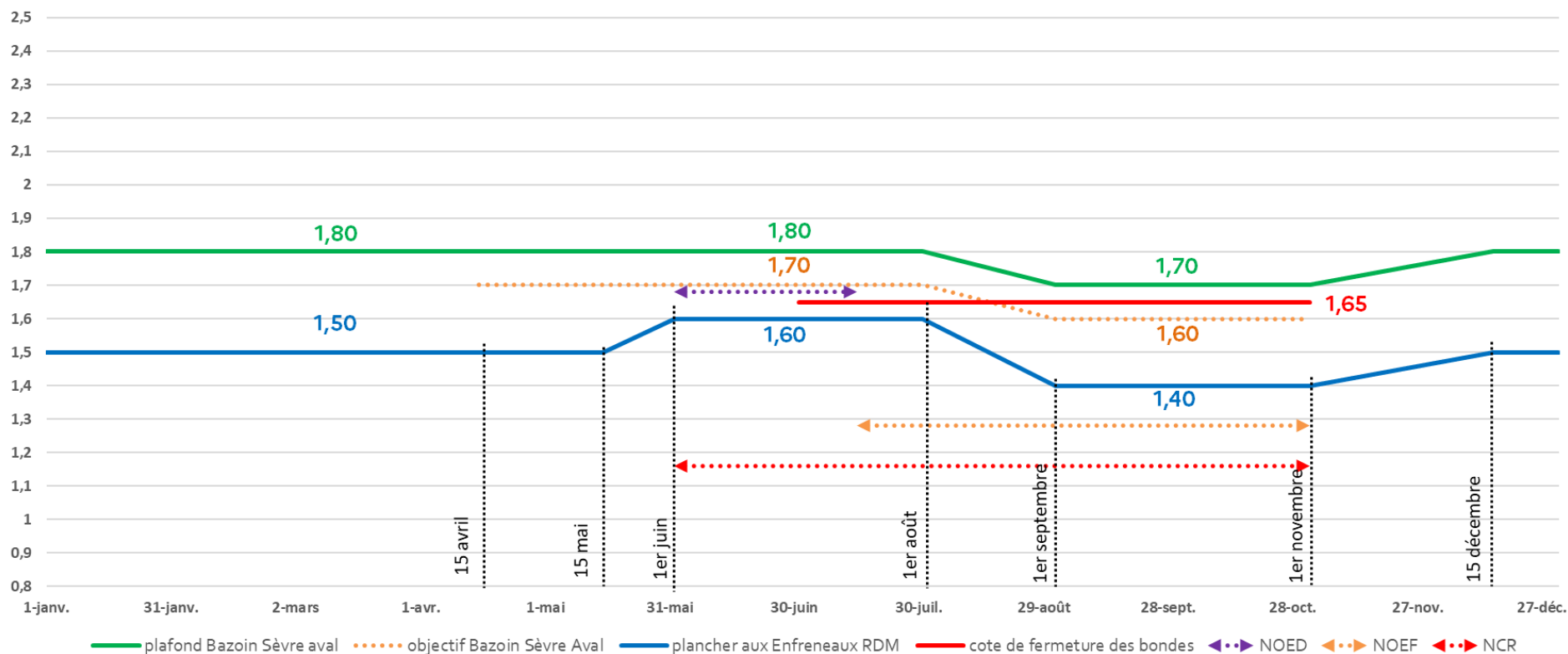
- Priorité 1
- Priorité 2
- Associés
- Autres
- Ancien, non-fonctionnel

Compartiments hydraulique

- Canal Maritime de Marans à la mer
- Carreau d'Or
- la Fragnée
- les Bouillouses
- Marais Gaillard

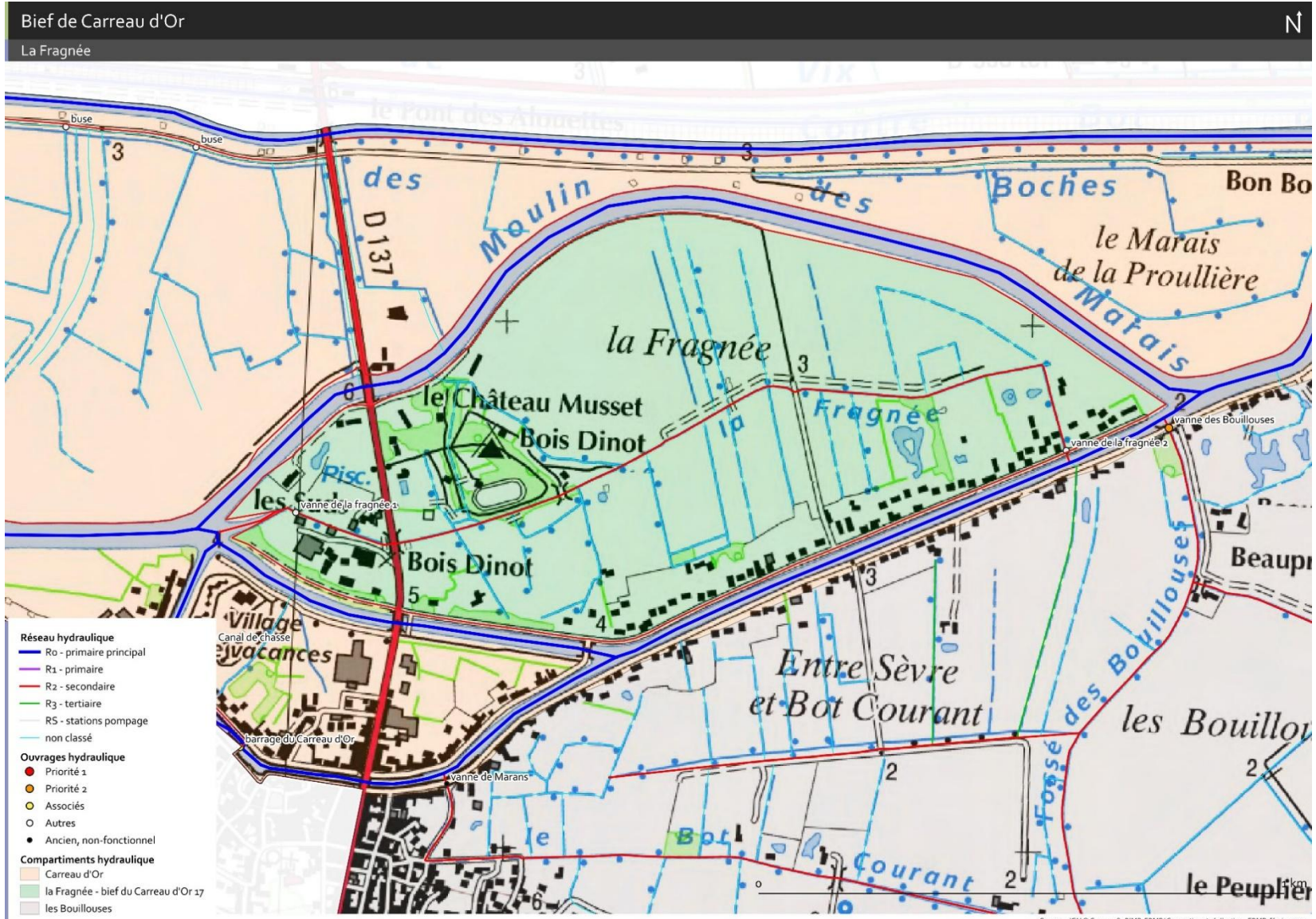
0 1 2 km

Fuseau de gestion - bief du Carreau d'Or
Niveau d'eau mesuré en m NGF par les sondes situées à l'amont du barrage des Enfreneaux R.D.M et à l'aval du barrage de Bazoin Sèvre



- Mis en œuvre en conditions météorologiques normale
- Fuseau actif tant que l'écluse du Brault n'est pas utilisée pour l'évacuation de la Sèvre Niortaise

Présentation du secteur de la Fragnée



- Compartiment de 84 ha
- Secteur dépendant de Carreau d'or pour la gestion de ses niveaux d'eau
- 1 canal central contrôlé par 2 ouvrages
 - La Fragnée 1 : ouvrage de contrôle du casier, via le clapet manœuvrable installé sur la vanne
 - La Fragnée 2 : ouvrage servant de prise d'eau en période estivale

Ouvrage	type	rôle	propriétaire	gestionnaire	éclusier
Fragnée 1	Vanne avec clapet	Évacuation + alimentation	SMM 17	SMM 17	M. SIMONNEAU
Fragnée 2	Simple vantelle	Réalimentation	inconnu	SMM 17	M. SIMONNEAU

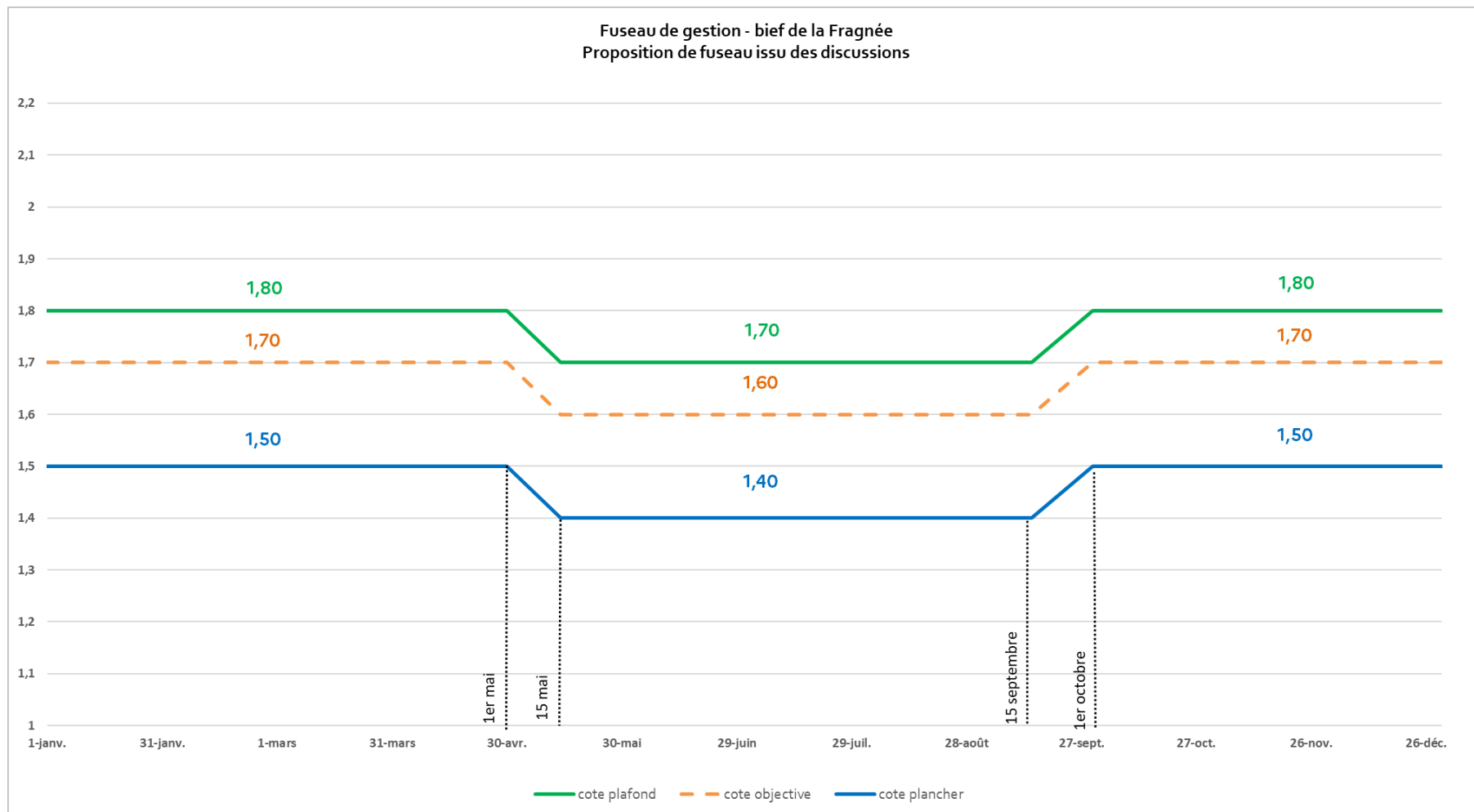
- Présence d'un réseau de canaux tertiaires connectés au canal de la Fragnée, réseau peu entretenu

- Diagnostic environnemental (réalisé en 2023 par le PNR) :
 - Site Natura 2000 en bordure
 - Présence de la ZNIEFF 2 « Marais poitevin »
 - Enjeux fort dû a la localisation du secteur dans le bief de Carreau d'Or
 - Marais mouillé compris en grande partie dans Natura 2000
 - Axe migratoire poissons, dont espèces importantes
 - Forte richesse en biodiversité
- Diagnostic agricole (réalisé en 2023 par la CA 17-79) :
 - Territoire majoritairement cultivé, avec 38 ha de culture sur 45 ha déclarés à la Pac
 - Secteur entièrement drainé

- Le camping municipal présent sur le secteur
- Une zone d'habitation en bord de Sèvre, au sud du secteur
- Le passage de la D137, voie d'accès à Marans
- Le commerce « Au marais fleuris » à proximité de l'ouvrage Fragnée 1
- La présence de jardins, en partie alimentés par le réseau hydraulique issu du canal de la Fragnée

- Retrouver une variation saisonnière favorable au maintien des berges et de la végétation rivulaire
- Respecter des transitions douces en lien avec la saisonnalité
- Maintenir la fonctionnalité du réseau hydraulique et de ses ouvrages de gestion

Protocole de gestion : le fuseau validé par le groupe de travail



Avis favorable du SMM 17 par délibération du 16 décembre 2025

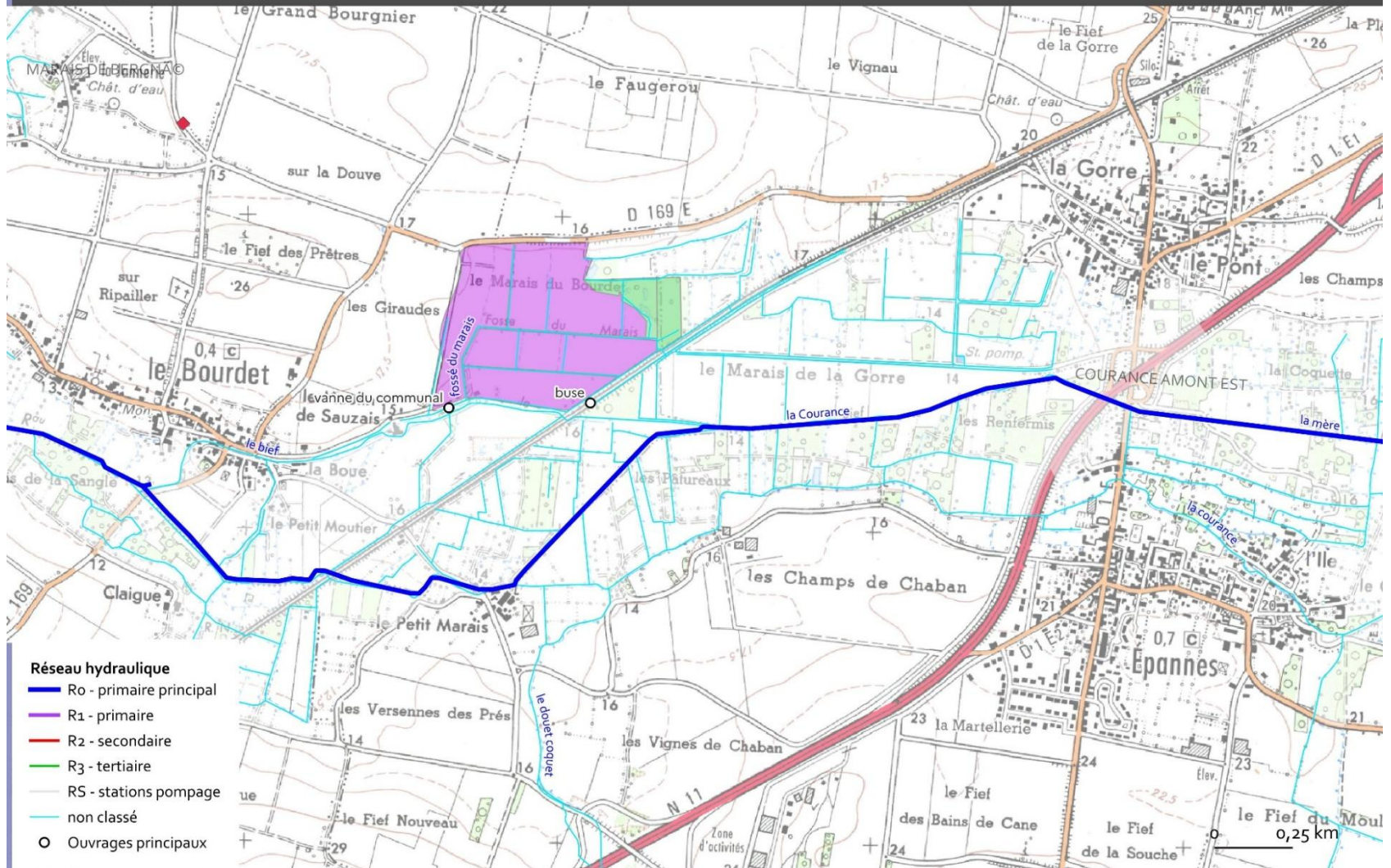
- Installation d'une sonde et d'une échelle limnimétrique sur le secteur pour suivre le niveau d'eau
- Rénovation de l'ouvrage de la Fragnée 1, avec électrification et mise en télégestion

Contrat de marais – Communal du Bourdet



Secteur du Bourdet

Localisation



- Compartiment de 27 ha
- Secteur possédant une alimentation double
 - Via des résurgences de nappes et des sources situés à proximité
 - Par les eaux en provenance du marais de la Gorre et du Bief du Bourdet via le réseau hydraulique superficiel
- Contrôle des niveaux d'eau effectué par l'ouvrage du communal
 - L'ouvrage est relié au siphon du communal, qui permet à l'eau de rejoindre directement la Courance
 - La tourbière ne possédant pas d'ouvrage de contrôle ou de rétention d'eau, elle est également sous l'influence de la gestion de l'ouvrage
 - L'ouvrage du communal est composé d'une simple vantelle, et n'est pas adapté à une gestion fine des niveaux d'eau

Secteur du Bourdet

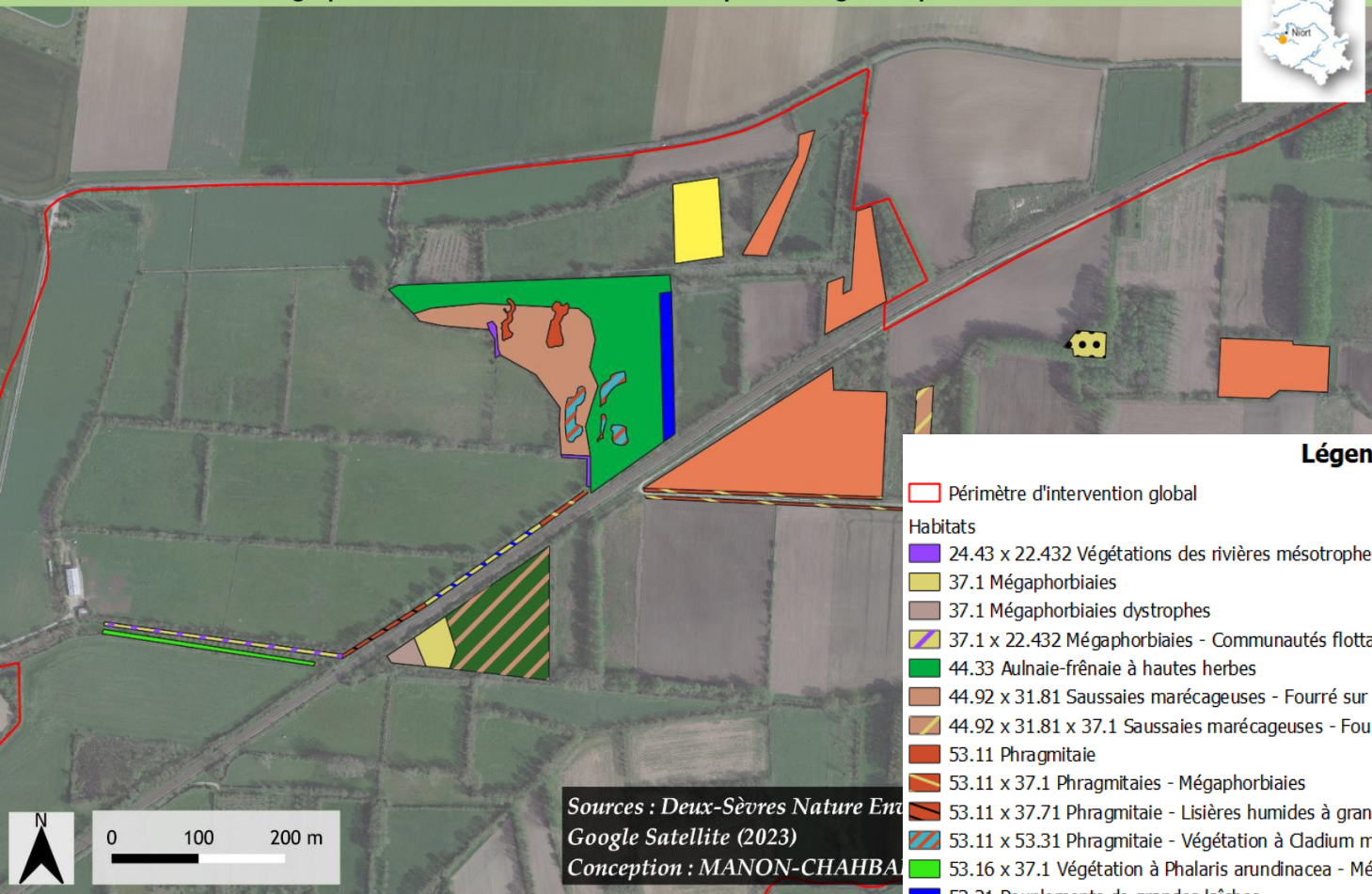
Réseau hydraulique



- Secteur inclus dans plusieurs périmètres de protection ou d'inventaire
 - Znieff 1 et 2 : « Marais poitevin »
 - Zonage Natura 2000 (ZPS et ZNC) « Marais poitevin »
 - APPB « Tourbière du Bourdet» et « Marais du Bourdet-Nord »
- 2 points d'importance sur le territoire expliquant la grande richesse écologique
 - La présence d'une basse au centre du communal, présentant des caractéristiques de prairies humides
 - La tourbière attenante, qui est composé d'une mosaïque d'habitats à enjeux → 11 habitats à forte valeur patrimoniale dont 6 d'intérêt communautaire
- La bonne gestion des niveaux d'eau doit permettre de faire face aux menaces que sont l'eutrophisation et l'assèchement sur cet ensemble

Tourbière du Bourdet-Amuré

Cartographie des habitats observés sur les parcelles gérées par le Conservatoire



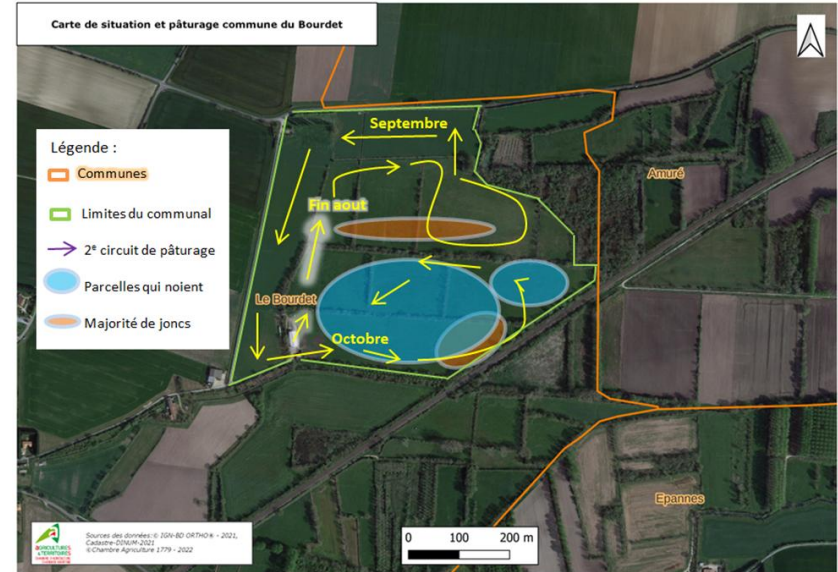
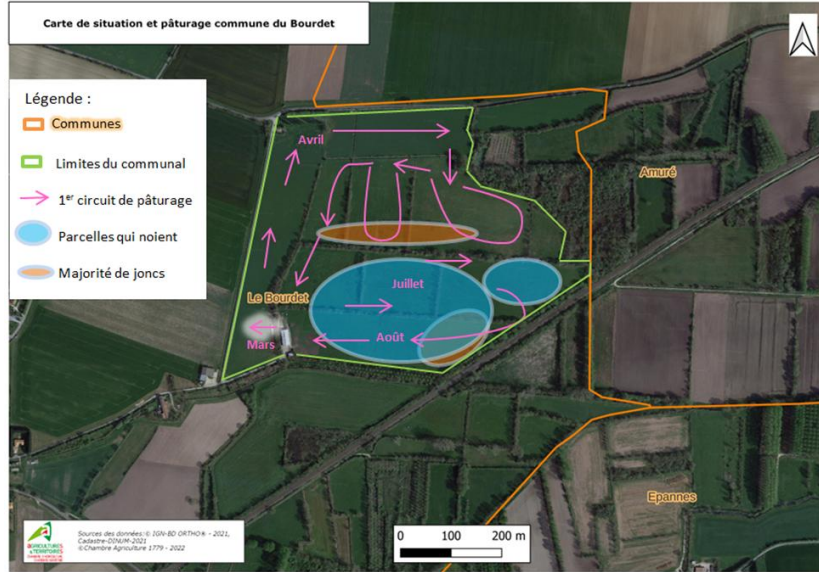
Légende

- Périmètre d'intervention global
- Habitats**
- 24.43 x 22.432 Végétations des rivières mésotrophes - Communautés flottantes des eaux peu profondes
- 37.1 Mégaphorbiaies
- 37.1 Mégaphorbiaies dystrophes
- 37.1 x 22.432 Mégaphorbiaies - Communautés flottantes des eaux peu profondes
- 44.33 Aulnaie-frênaie à hautes herbes
- 44.92 x 31.81 Saussaies marécageuses - Fourré sur sol fertile
- 44.92 x 31.81 x 37.1 Saussaies marécageuses - Fourré sur sol fertile - Mégaphorbiaies
- 53.11 Phragmitaie
- 53.11 x 37.1 Phragmitaies - Mégaphorbiaies
- 53.11 x 37.71 Phragmitaie - Lisières humides à grandes herbes
- 53.11 x 53.31 Phragmitaie - Végétation à Cladium mariscus
- 53.16 x 37.1 Végétation à Phalaris arundinacea - Mégaphorbiaies
- 53.21 Peuplements de grandes laïches
- 53.21 x 37.1 Peuplements de grandes laïches - Mégaphorbiaies
- 54.2I x 44.92 Bas marais à hautes herbes - Saussaies marécageuses
- 81.1 x 37.242 Prairies sèches améliorées - Pelouses à agrostide stolonifère et fétuque faux-roseau
- 81.1 x 87.2 x 83.32 Prairies sèches améliorées - Zones rudérales - Plantation d'arbres feuillus
- 83.3211 Plantations de peupliers avec une strate herbacée élevée (mégaphorbiaies)

Sources : Deux-Sèvres Nature Environnement
Google Satellite (2023)
Conception : MANON-CHAHBAZ

- Exploité par la SCEA de la Maraîchine du Bourdet
 - 3 exploitants
- Communal exploité pour l'élevage bovin
 - Élevage dimensionné à 15 bêtes
 - Race Maraîchine exclusivement
 - Bêtes à l'année sur le communal
- Autonomie de l'exploitation pour l'alimentation animale
 - En hiver : bêtes en intérieur avec alimentation par des foins fauchés sur le communal
 - Le reste de l'année : pâturage tournant sur deux circuits
- Ajout de 7 ha au communal pour assurer le maintien de l'activité même avec la mise en eau du communal en période de hautes eaux

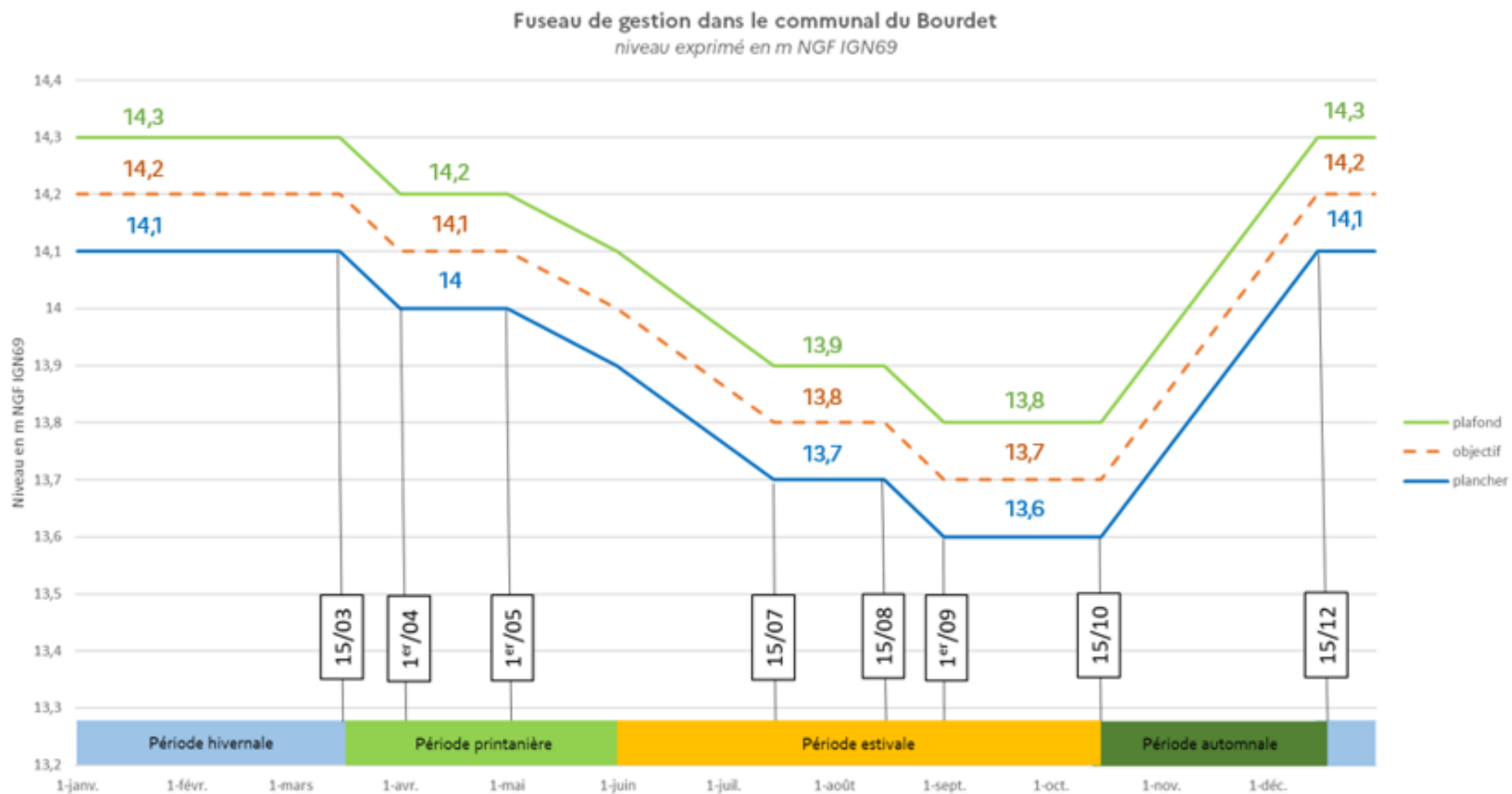
Caractéristiques agricoles – diagnostic réalisé par la CA 17-79 en 2022



- Circuits de pâturage
- Circuits de fauche

- Retrouver une **variation saisonnière** favorable au maintien des berges et de la végétation rivulaire
- Respecter des **transitions douces** en lien avec la saisonnalité
- Maintenir la **fonctionnalité du réseau hydraulique** et de ses ouvrages de gestion
- Établir une gestion des niveaux d'eau propice au **maintien de la bonne santé écologique du territoire**

Protocole de gestion : le fuseau validé par le groupe de travail



Programme d'accompagnement :

- Installation d'une sonde et d'une échelle limnimétrique sur le secteur pour suivre le niveau d'eau
- Suivi naturaliste pour évaluer l'impact du contrat de marais sur le communal

Travaux connexes (hors programme d'accompagnement) pris en charge dans le cadre de l'accord de territoire GCM :

- Rénovation et restauration de l'ouvrage du communal, pour permettre la gestion fine des niveaux d'eau
- Installation de batardeaux pour faciliter le maintien en eau de la tourbière et soulager le communal

Convention « Observatoire des pratiques agricoles »



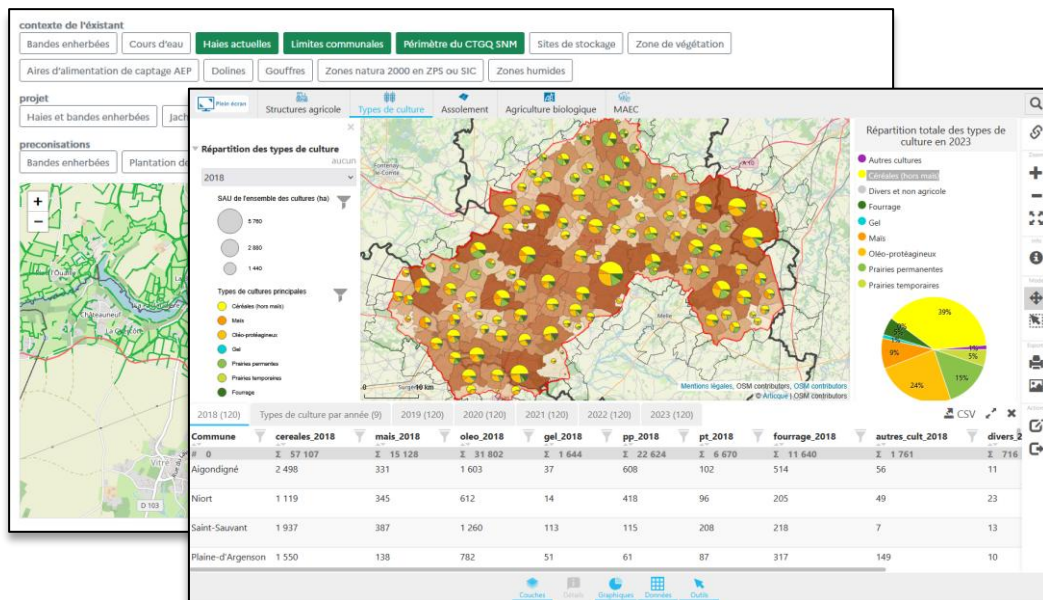
Rappel du contexte de création de l'observatoire

- AIP d'autorisation des réserves de substitution du 23/10/2017
 - Observatoire des assolements
- Repris par le protocole d'accord du 18/12/2018
 - Observatoire des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité
- Outil qui permet le suivi de l'application du protocole (engagements collectifs et individuels) sur le périmètre du CTGQ Sèvre Niortaise-Mignon
 - Collecte des données liées aux engagements individuels
 - Communication sous forme cartographique et statistique
- Co-construction de l'outil entre l'EPMP et la CIA 17-79
 - 2 conventions entre 2019 et 2025
 - 1^{ère} version du site internet mis en ligne en 2022: 1^{ère} collecte de données
 - 2^{ème} version du site internet présentée à la CES du 3/12/2025

Une nouvelle version du site de l'observatoire

- Collecte des données facilitée
- Statistiques générales directement disponibles en ligne
- Amélioration de la carte dynamique du schéma directeur

www.opamp.fr



- Reprise de la V1 et développement de la V2 par Anthony PREL (CIA 17-79)
- Interface statistique avec la solution « Cartes et données » alimentée par l'EPMP

Perspectives

- L'EPMP recentre son soutien sur :
 - L'hébergement de la plateforme
 - La maintenance corrective
 - La mise à disposition des statistiques générales (mise à jour annuelle)
- Pour l'année 2026
 - Prolonger la collaboration entre l'EPMP et la CIA 17-79

Convention de maintenance corrective 2026

- Il a été proposé à la CIA 17-79 un projet de convention pour poursuivre les évolutions de la plateforme sur la base suivante :
 - 23 jours ouvrés jusqu'au 30 juin 2026 (départ d'Anthony PREL)
 - Équivalent de 0,2 ETP sur 6 mois
 - Coût de la mission: 14 100 € HT soit 16 920 € TTC.

Convention annuelle animation MAEC 2026



Les nombres de jours et montants prévisionnels par animateur :

	Pays de la Loire			Nouvelle-Aquitaine		
	EPMP	CA PdL	PNR MP		CIA 17-79	PNR MP
Animation du PAEC, en jour	10	40	63	5	35	30
Total coût animation, en € TTC		22 000	17 464		13 790	8 316

Le plan de financement est le suivant :

	EPMP
Animation Pays de la Loire	39 464 €
Répartition	100 %

	EPMP
Animation Nouvelle-Aquitaine	22 106 €
Répartition	100 %

Evolutions des mesures dès 2026 suite aux annonces du MAASA du 20 janvier 2026 – sous réserve de validation par la CUE

Objectif :

- Limiter le chevauchement des MAEC actuelles sur la future PAC

Principales évolutions :

- Réduction durée des contrats de 5 ans à 3 ans (*nouveaux engagements*)
- Fermeture des mesures IAE1, 2 et 3
- Fermeture de la mesure « création de prairies » (CPRA)
- Abandon de l'obligation de formation (cahier des charges)

La mesure CPRA pourrait être remplacée par la mesure CIFF «Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique» (en attente de validation et harmonisation côté Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine)

Questions diverses



Agenda



-
- **02 juillet : prochain conseil d'administration de l'EPMP**
- *08 juin : assemblée générale du PNR Marais poitevin*
- *Du 02 au 04 septembre : séminaire national Ramsar*

Conseil d'administration

Établissement public du Marais poitevin

Merci de votre participation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin